

Commission économique pour l'Europe

**Rapport biennal
(9 avril 2019-20 avril 2021)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2021**

Supplément n° 17



Nations Unies



Commission économique pour l'Europe

**Rapport biennal
(9 avril 2019-20 avril 2021)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2021**

Supplément n° 17



Nations Unies • Genève, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

| |
|-------------------------|
| E/2021/37 E/ECE/1494 |
|-------------------------|

| |
|-------------------------------|
| PUBLICATION DES NATIONS UNIES |
|-------------------------------|

| |
|----------------|
| ISSN 0251-0197 |
|----------------|

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1 | 1 |
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention | 2–3 | 1 |
| II. Travaux accomplis par la Commission depuis sa soixante-huitième session | 4–5 | 1 |
| III. Soixante-neuvième session de la Commission | 6–30 | 2 |
| A. Participation et organisation des travaux | 6–12 | 2 |
| B. Ordre du jour | 13 | 2 |
| C. Élection du Bureau | 14–15 | 3 |
| D. Compte rendu des travaux | | |
| Dialogue de haut niveau | 16–18 | 3 |
| Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l’utilisation durable des ressources naturelles » | 19–20 | 3 |
| Examen de la déclaration de haut niveau | 21–22 | 3 |
| Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d’interaction | 23–25 | 4 |
| Rapport sur les activités du Comité exécutif | 26–27 | 4 |
| Questions diverses | 28–29 | 4 |
| Adoption du rapport de la session | 30 | 4 |
| IV. Décisions adoptées par la Commission économique pour l’Europe à sa soixante-neuvième session | | 5 |
| Annexes | | |
| I. Points 1 et 2 : Ouverture de la session et adoption de l’ordre du jour, et dialogue de haut niveau | | 12 |
| II. Point 3 : Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l’utilisation durable des ressources naturelles » | | 23 |
| III. Point 5 : Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d’interaction | | 29 |
| IV. List of meetings of the Commission and its subsidiary bodies and conventions administered by the ECE secretariat between 9 April 2019 and 20 April 2021 | | 32 |

Commission économique pour l'Europe

Rapport biennal pour la période allant du 9 avril 2019 au 20 avril 2021

Introduction

1. Le présent rapport biennal a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa soixante-neuvième session, le 21 avril 2021.

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-neuvième session, la Commission a adopté ce qui suit : A (69) Déclaration de haut niveau et les six décisions suivantes : B (69) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; C (69) Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable ; D (69) Amendement au Règlement intérieur du Comité exécutif ; E (69) Gestion des ressources, accélération à court terme de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de mesures portant sur les gaz et les bâtiments, et étude des effets des subventions et des options en matière de tarification du carbone ; F (69) Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées ; G (69) Version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources. Les textes de toutes les décisions sont repris au chapitre IV.

3. La Commission, dans le cadre de son débat de haut niveau, a examiné le thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». (Le résumé des débats établi par le Président figure dans les annexes I et II.)

Chapitre II

Travaux accomplis par la Commission depuis sa soixante-huitième session

4. La Commission, le Comité exécutif et les organes subsidiaires de la Commission ont tenu leurs réunions, de même que d'autres réunions organisées sous leurs auspices, avec le concours du secrétariat de la CEE qui en a assuré le service.

5. On trouvera à l'annexe IV la liste des réunions tenues depuis la soixante-huitième session de la Commission, qui indique les dates, la composition du bureau et la cote du rapport de chacune des réunions. Les rapports rendent compte des points d'accord et des décisions prises.

Chapitre III

Soixante-neuvième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

6. La Commission a tenu sa soixante-neuvième session les 20 et 21 avril 2021, les participants ayant pu assister soit en personne à Genève, soit à distance par vidéoconférence, en raison de la pandémie de COVID-19. À la séance d'ouverture, la Commission a entendu les observations du Président, de la Secrétaire exécutive, de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), du Vice-Président exécutif de la Commission européenne, de la Présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et du Directeur général du Forum économique mondial. Le résumé de ces déclarations, établi par le Président, figure à l'annexe I.

7. La session a été présidée par le Bélarus, la Roumanie et la Suisse le 20 avril et par le Bélarus le 21 avril. Il a été convenu que la fonction de rapporteur pour la session serait confiée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

8. Ont participé à cette session des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

9. Des représentants du Saint-Siège ont pris part à la session en vertu du paragraphe 8 du mandat de la Commission.

10. Des représentants de l'Union européenne ont aussi participé à la session.

11. Des représentants du Bureau des commissions régionales des Nations Unies à New York, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que des institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes, étaient présents : Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Centre du commerce international, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Commission économique eurasiennne, Secrétariat de la Charte de l'énergie, Conseil international des mines et métaux, Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

12. Une liste complète des participants, y compris les organisations non gouvernementales et d'autres participants, figure sur le site Internet de la CEE (www.unece.org).

B. Ordre du jour

13. La Commission a adopté son ordre du jour (E/ECE/1493).

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Dialogue de haut niveau.

3. Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles ».
4. Examen de la déclaration de haut niveau.
5. Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d'interaction.
6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
7. Autres questions appelant une décision de la Commission.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.

C. Élection du Bureau (point 8 de l'ordre du jour)

14. Conformément à l'article 12 de son règlement intérieur (E/ECE/778/Rev.5), la Commission a élu l'Autriche à la présidence et la Suisse et le Turkménistan à la vice-présidence de la soixante-dixième session.

15. Plusieurs délégations ont remercié le Bureau sortant et félicité le Bureau nouvellement élu.

D. Compte rendu des travaux

Dialogue de haut niveau (point 2 de l'ordre du jour)

16. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document d'information publié par le secrétariat sous la cote E/ECE/1495, intitulé « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : tendances et opportunités », et du document E/ECE/1496 intitulé « Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles : panoplie d'instruments de la Commission économique pour l'Europe ».

17. Plusieurs délégations ont présenté des initiatives nationales volontaires, des plans d'action nationaux et d'autres informations destinées à accélérer la transition vers une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles dans la région, conformément au thème du débat de haut niveau. Une liste de ces informations est disponible sur le site Web de la CEE.

18. Le résumé des débats sur cette question, établi par le Président, figure à l'annexe I.

Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles » (point 3 de l'ordre du jour)

19. Dans le cadre de son débat de haut niveau, la Commission a organisé une table ronde sur le thème : « Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles », subdivisée en trois segments : « Énergie circulaire, mobilité et transformation numérique : vers des modèles de recyclage permanent », « Traçabilité et durabilité des chaînes d'approvisionnement » et « Perspectives commerciales ».

20. Le résumé des débats sur cette question, établi par le Président, figure à l'annexe II.

Examen de la déclaration de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour)

21. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document E/ECE/1497, intitulé « Examen de la déclaration de haut niveau ».

22. La Commission a décidé d'adopter la déclaration de haut niveau figurant dans le document E/ECE/1497.

Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d'interaction (point 5 de l'ordre du jour)

23. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document d'information E/ECE/1498 intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par la Commission économique pour l'Europe autour du thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session ». La Commission a entendu des exposés sur les travaux menés par la CEE sur le thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session depuis cette dernière, ainsi que par les équipes de la CEE chargées des différents domaines d'interaction, qui réunissent des membres du personnel de différents sous-programmes de la CEE pour qu'ils collaborent sur des sujets intersectoriels liés aux objectifs de développement durable (ODD).

24. La Commission s'est félicitée des travaux accomplis par la CEE sur le thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session depuis cette dernière. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la désignation d'un thème pour le débat de haut niveau des futures sessions de la Commission. Il a été souligné qu'une nouvelle évaluation par le Comité exécutif du bien-fondé de cette nouvelle pratique était importante, de même que l'établissement de modalités et d'un calendrier approprié pour cette désignation, compte tenu, le cas échéant, des conclusions d'une enquête qui serait menée par le secrétariat sur les enseignements tirés après chaque session. La Commission s'est également félicitée des efforts déployés par le secrétariat pour tirer parti de ses compétences internes, y compris en renforçant la collaboration intersectorielle, afin d'influer davantage sur le développement durable dans la région, et a encouragé le secrétariat à saisir les possibilités que pourrait offrir cette approche fondée sur les interactions.

25. Le résumé des débats sur cette question, établi par le Président, figure à l'annexe III.

Rapport sur les activités du Comité exécutif (point 6 de l'ordre du jour)

26. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document E/ECE/1499, qui contient un rapport sur les activités et les principales réalisations du Comité exécutif depuis la dernière session de la Commission.

27. La Commission a pris note du rapport sur les activités du Comité exécutif. Elle a remercié ce dernier ainsi que son bureau pour les efforts déployés au cours de la période intersessions.

Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

28. La Commission est convenue de tenir sa soixante-dixième session en 2023.

29. La délégation de la Fédération de Russie a fait une déclaration au sujet de la construction du nouveau bâtiment du Palais des Nations et du déménagement imminent de la CEE dans ce bâtiment, en exprimant l'espoir qu'une fois les travaux de rénovation du Palais des Nations achevés, le secrétariat de la CEE finirait par retrouver ses locaux historiques, qui étaient étroitement associés à l'organisation depuis soixante-dix ans.

Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)

30. Le rapport de la soixante-neuvième session a été adopté.

Chapitre IV

Décisions adoptées par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-neuvième session

A (69) Déclaration de haut niveau

La Commission économique pour l'Europe a décidé d'adopter la « Déclaration de haut niveau » (E/ECE/1497) :

Déclaration de haut niveau (E/ECE/1497)

1. Assurer la prospérité économique tout en réduisant les pressions environnementales reste un défi pour notre région, où, nonobstant les grandes avancées réalisées jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir au développement durable et à une croissance économique viable, inclusive et soutenue. Or, nous sommes conscients qu'il est indispensable de concilier ces deux objectifs si l'on veut avancer sur la voie du développement durable, et que des mesures énergiques doivent être prises dans de nombreux domaines en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles pour que la croissance économique ne conduise pas à de nouvelles dégradations de l'environnement. Nous sommes également conscients que la crise sans précédent déclenchée par la pandémie de COVID-19 a fait du développement durable un objectif plus difficile encore à atteindre en ce qu'elle a réduit à néant certains des progrès réalisés, d'autant que les pandémies et les changements climatiques continueront de poser des risques. Cela étant, la transition vers une économie plus durable et une meilleure gestion des ressources naturelles offre de nombreuses possibilités de mieux reconstruire, et peut être une source de dynamisme économique et de compétitivité accrue. Les économies circulaires, moins gourmandes en ressources, sont le fondement même des modèles économiques durables qui permettent de préserver notre stock de ressources matérielles en réduisant les déchets au minimum et en promouvant une production et une consommation durables.

2. Nous, les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), nous engageons donc à redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de modèles économiques circulaires et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en intégrant ces concepts dans les programmes de travail sectoriels pertinents de la CEE, selon qu'il conviendra, et en encourageant leur prise en compte dans les initiatives volontaires et les projets de coopération aux fins du renforcement des capacités qui ont été proposés à la session en cours de la CEE ainsi que dans les actions menées dans le cadre des engagements volontaires pris antérieurement au titre du processus « Un environnement pour l'Europe ».

3. Les activités que la CEE mène au titre de ses sous-programmes et dans le cadre de ses comités sectoriels et de ses autres organes subsidiaires peuvent grandement contribuer à promouvoir le passage à des économies circulaires et plus économes en ressources ainsi qu'à améliorer la gestion des ressources naturelles dans la région et au-delà. La diversité des compétences de la CEE, qui couvrent de multiples domaines thématiques, est propice à l'établissement des partenariats et programmes intersectoriels dont la Commission a besoin si elle veut obtenir des progrès plus rapides dans le cadre de son mandat actuel. Les mesures prises pourraient contribuer à créer des systèmes énergétiques durables et à promouvoir le transport durable, la gestion durable des forêts et l'utilisation rationnelle du bois ; favoriser la coopération sur les questions relatives à l'environnement ; faciliter le respect des pratiques durables dans les échanges commerciaux et le développement urbain, notamment renforcer la résilience face à d'éventuelles futures crises ; et permettre de recueillir les données statistiques de base nécessaires à une meilleure compréhension des dynamiques actuelles et des conséquences de mesures de politique générale adoptées.

4. De par son triple rôle d'instance chargée d'élaborer des normes, des règles et des instruments juridiques, de promouvoir la coopération technique dans un certain nombre de secteurs et de rassembler les parties intéressées autour des questions qui relèvent de son domaine d'action, la CEE est bien placée pour promouvoir la transition vers des modèles

économiques circulaires et plus économes en ressources, car elle est amenée à se pencher sur les besoins à satisfaire pour faciliter cette transition à grande échelle.

5. Dans le cadre de ses fonctions normatives, la CEE devrait s'attacher à combler les lacunes réglementaires qui ralentissent la transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources. L'adoption de normes, de standards et de classifications est le résultat de débats menés avec la participation des meilleurs experts internationaux et reflète la détermination des parties prenantes de progresser plus avant.

6. La transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources requiert la participation de multiples acteurs issus tant du secteur public que du secteur privé. Nous sommes déterminés à travailler avec les différentes parties prenantes et à tirer parti du rôle rassembleur de la CEE, pour faire avancer les travaux susceptibles de promouvoir l'adoption, dans les sous-programmes sectoriels concernés, de mesures de transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources.

7. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la promotion de l'adoption de modèles économiques circulaires moins gourmands en ressources suppose le renforcement de la coopération internationale, et notamment l'intensification de la coopération technique, qui devrait permettre de faciliter l'adoption des normes et standards convenus au niveau international et l'accès à des conseils stratégiques. Les organes subsidiaires de la Commission devraient donc s'efforcer, dans le cadre de leurs compétences, de fournir une assistance technique aux États membres de la CEE qui en ont fait la demande. Par ailleurs, les États membres de la Commission sont invités à envisager d'échanger des informations sur les meilleures pratiques avec les États intéressés de la région et à aider ces États à renforcer leurs capacités dans le cadre de projets d'assistance technique menés sous les auspices de la Commission.

8. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance fondamentale de la coopération internationale pour ce qui était de régler les multiples problèmes provoqués par la crise, notamment dans les domaines de la santé publique, des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et la préservation de la connectivité des transports, et d'assurer une reprise durable. Elle a également montré combien notre coopération dans le domaine des transports et le maillage de haute qualité qui en découle dans la région de la CEE étaient précieux, et mis en évidence l'importance de bien gérer les risques et de renforcer la résilience. Nous restons déterminés à mener une action concertée et à trouver des solutions multilatérales pour promouvoir le développement durable et les intérêts des populations de la région.

9. Si la crise sans précédent que nous traversons actuellement exige des mesures immédiates, elle ne doit toutefois pas détourner l'attention des autres problèmes pressants qui nécessitent une solution et, tout en répondant aux besoins urgents d'aujourd'hui, il nous faut être attentifs aux effets à long terme des mesures prises et renforcer les bases du développement durable. Il est temps d'agir pour mieux reconstruire.

10. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 vient nous rappeler qu'il faut comprendre et gérer les risques avant qu'ils se concrétisent. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 permet précisément d'anticiper bon nombre de risques, y compris des risques transfrontières, et d'y faire face. Nous sommes donc résolus à renforcer notre engagement en faveur des objectifs de développement durable, dont la concrétisation sous-tend notre action.

11. Dans un monde ébranlé par les multiples impacts de la pandémie de COVID-19, il est encore plus important de recourir à la coopération régionale pour gérer les risques, réduire l'incertitude et favoriser le dynamisme économique, ainsi que d'être solidaire les uns des autres et de réduire les écarts qui nous séparent. Dans ce contexte et compte tenu des difficultés que l'avenir nous réserve, la mission qu'a la CEE d'encourager les États à prendre des mesures concertées en faveur du développement économique et de l'intégration de la région est plus pertinente que jamais.

B (69) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles

La Commission économique pour l'Europe,

1. Consciente que la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 a des répercussions néfastes sur le développement durable, notamment, et qu'il faut reconstruire en mieux, bâtir un avenir plus équitable, inclusif, durable et résilient, et remettre sur les rails la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

2. Soulignant que l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles sont importantes pour atteindre les objectifs de développement durable, promouvoir la prospérité et la résilience économiques, réduire les pressions auxquelles est soumis l'environnement, atténuer les effets des changements climatiques et reconstruire en mieux au lendemain de la pandémie de COVID-19,

3. Consciente que des approches multilatérales, multipartites et coordonnées sont nécessaires pour mettre au point des solutions intégrées aux enjeux susmentionnés, et soulignant l'importance des partenariats public-privé,

4. Notant que, selon l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, une économie plus circulaire est l'un des modèles économiques durables actuels, dans lequel les produits et les matériaux sont conçus de manière à pouvoir être réutilisés, reconstruits, recyclés ou récupérés et donc maintenus dans l'économie le plus longtemps possible, de même que les ressources à partir desquelles ils sont fabriqués, et la production de déchets, en particulier de déchets dangereux, est évitée ou réduite au minimum, et les émissions de gaz à effet de serre sont évitées ou réduites,

5. Notant également que, si une définition de l'économie circulaire et les principales données nécessaires pour mesurer cette économie peuvent exister aux niveaux infrarégional et national, et si d'importants travaux méthodologiques sont consacrés à divers aspects de la notion d'économie circulaire, il n'existe pas, pour le moment, de définition internationalement reconnue de cette notion,

6. Sachant qu'il importe de définir des objectifs communs pour favoriser une planification efficace des politiques,

7. Consciente de ses atouts en tant qu'organe normatif de premier plan et plateforme propice à l'harmonisation et à la coopération économique au niveau régional dans un certain nombre de domaines,

8. Se félicitant que des pays de la région de la CEE aient mis en place, à titre volontaire, des initiatives de promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en tant que contributions à sa soixante-neuvième session et dans le cadre des engagements volontaires pris antérieurement au titre du processus « Un environnement pour l'Europe »,

9. Souligne la nécessité de renforcer encore ses travaux dans ce domaine, dans le cadre de son mandat actuel, selon qu'il conviendra et sous réserve de la disponibilité de ressources ;

10. Prie les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE pour promouvoir des approches circulaires et plus économes en ressources, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques ;

11. Invite ces organes subsidiaires à poursuivre et à développer les approches existantes de la promotion d'une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances ;

12. Invite également ces organes subsidiaires à envisager de proposer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et en réfléchissant aux possibilités de collaboration entre sous-programmes, des solutions efficaces et mesurables pour promouvoir

l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que pour faciliter la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendra ;

13. Prie ces organes subsidiaires de donner suite à la présente décision sans que l'exécution de leur mandat et les activités menées dans le cadre de chaque Comité sectoriel en pâtissent, et sous réserve de la disponibilité de ressources ;

14. Invite le secrétariat à collaborer avec d'autres organisations internationales et organisations d'intégration économique régionale, y compris l'Union européenne, à l'élaboration d'une approche harmonisée de la mesure des progrès accomplis sur la voie de la circularité, notamment d'une utilisation plus efficace des ressources ;

15. Prie le secrétariat de promouvoir plus activement les partenariats en lien avec l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du monde universitaire et des acteurs du secteur privé, de manière à dégager d'éventuelles synergies susceptibles d'élargir l'utilisation des instruments pertinents de la CEE ;

16. Prie également le secrétariat de communiquer des informations utiles sur la contribution de ses travaux de promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles, qu'il s'agisse de travaux intersectoriels ou propres à un sous-programme, à des initiatives transversales et internationales telles que la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (2020-2030), la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous ;

17. Encourage les États membres à mettre rapidement en œuvre les initiatives prises à titre volontaire dans le cadre de sa session pour accélérer la transition vers une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles, et encourage également les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de prendre des mesures concertées à cet égard ;

18. Prie le secrétariat de présenter un rapport sur les travaux qu'elle a consacrés à la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour examen à sa soixante-dixième session.

C (69) Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

La Commission économique pour l'Europe,

1. Rappelant sa décision B (67), par laquelle elle a créé le Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, et sa décision B (68), par laquelle elle a prolongé le mandat de ce forum,

2. Réaffirmant les dispositions de ces décisions quant au rôle, aux objectifs et à la structure du Forum régional,

3. Notant avec satisfaction que les précédentes sessions du Forum régional ont joué avec succès le rôle de plateforme d'apprentissage entre pairs et de cadre d'échange des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant la réalisation des objectifs de développement durable,

4. Prenant note du rapport d'évaluation de la valeur ajoutée que le Forum régional a apportée aux États membres de la CEE, rapport établi par le secrétariat (document E/ECE/1501),

5. Décide de continuer d'organiser une session annuelle du Forum régional en 2022 et 2023, en étroite coopération avec les entités régionales du système des Nations Unies et avec la participation active d'autres parties prenantes ;

6. Prie le secrétariat d'établir le programme de travail de chaque session du Forum régional, en étroite concertation avec les États membres, et de l'accorder avec les

thématiques et le propre programme de travail du forum politique de haut niveau pour le développement durable, placé sous les auspices du Conseil économique et social, en mettant l'accent sur les questions ayant une importance particulière pour la région de la CEE et en tenant compte des conclusions de l'évaluation du Forum régional, telles qu'énoncées dans le document E/ECE/1501 ;

7. Prie également le secrétariat de continuer de publier un rapport annuel sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE, qui puisse servir de base aux débats du Forum régional, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable aura retenus cette année-là, et en utilisant les ensembles de données et les statistiques existants ;

8. Décide que le Forum régional continuera de s'inscrire dans le processus général d'examen et de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelle mondiale, compte tenu de la résolution 74/298 de l'Assemblée générale, intitulée « Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social », ainsi que des résultats des examens menés en application des dispositions du paragraphe 2 de cette résolution ;

9. Décide également que les rapports du Forum régional sur les travaux de ses sessions, y compris les résumés des débats établis par le Président et les messages clés, seront présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable, placé sous les auspices du Conseil économique et social, en tant que contributions régionales au processus d'examen et de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale ;

10. Prie le secrétariat d'établir un rapport d'évaluation de la valeur ajoutée des sessions de 2021 et de 2022 du Forum régional, et de le lui soumettre pour examen à sa soixante-dixième session ;

11. Décide de réexaminer la présente décision à sa soixante-dixième session.

D (69) Amendement au Règlement intérieur du Comité exécutif

La Commission économique pour l'Europe,

1. Décide de modifier comme suit l'article 3 du Règlement intérieur du Comité exécutif, tel qu'il figure dans le document ECE/EX/3/Rev.1 : « Dans le cas de réunions lors desquelles des décisions sont proposées pour adoption, l'ordre du jour provisoire et les documents dans l'une des langues de travail de la CEE sont distribués dès que possible et au plus tard dix jours ouvrables avant l'ouverture de la réunion ; et les documents dans toutes les langues sont distribués au plus tard deux jours avant l'ouverture de la réunion. ».

E (69) Gestion des ressources, accélération à court terme de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de mesures portant sur les gaz et les bâtiments, et étude des effets des subventions et des options en matière de tarification du carbone

La Commission économique pour l'Europe,

1. Notant qu'à sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020), le Comité de l'énergie durable l'a priée d'envisager de prendre des décisions concernant la gestion des ressources, l'accélération à court terme de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de mesures portant sur les gaz et les bâtiments, ainsi que l'étude des effets des subventions et des options en matière de tarification du carbone (ECE/ENERGY/133, par. 36), et notant également que cette proposition n'a pas d'incidences financières,

2. Notant que la gestion durable des ressources naturelles est fondamentale pour réaliser le Programme 2030, est au cœur du thème transversal de sa soixante-neuvième session et revêt une importance cruciale dans la perspective d'une reprise inclusive et durable après la crise socioéconomique qu'a engendrée la pandémie de COVID-19, prie le Comité de l'énergie durable de continuer d'enrichir la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui en découle, et d'organiser en la matière des activités de diffusion d'informations, d'éducation et de recherche, de consultation et de dialogue entre parties prenantes,

3. Notant que les travaux qu'elle consacre au méthane, au dioxyde de carbone et à l'hydrogène, ainsi qu'aux bâtiments à haut rendement énergétique, peuvent avoir des effets bénéfiques notables à court terme, tant sur le climat que sur la qualité de vie,

4. Invite le Comité de l'énergie durable à poursuivre assidûment ses travaux sur le rôle du gaz naturel, de l'hydrogène, du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone, ainsi que des technologies à haut rendement et à faibles émissions dans les pays qui choisissent de les utiliser, de même que sur la gestion des émissions anthropiques de méthane dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone ;

5. Prie ses comités sectoriels de l'énergie durable et du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire d'organiser des activités de diffusion d'informations, d'éducation et de recherche, de consultation et de dialogue entre parties prenantes en matière de bâtiments à haut rendement énergétique, et d'aider les États membres à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments normatifs destinés à améliorer le rendement énergétique des bâtiments ;

6. Prie le Comité de l'énergie durable de continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques, et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et les options en matière de tarification du carbone.

F (69) Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées

La Commission économique pour l'Europe,

1. Approuve le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, qui figure dans le document ECE/ENERGY/128 et dans le document n° 64 de la série « Énergie » de la CEE, et a déjà été approuvé par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2020/2) et le Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/123 et ECE/ENERGY/133) ;

2. Recommande une large diffusion du Guide des pratiques optimales et invite les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale ;

3. Décide de proposer au Conseil économique et social de recommander l'application du Guide des pratiques optimales à l'échelle mondiale, et de transmettre au Conseil, à sa prochaine session, un projet de décision sur la question pour examen et éventuelle adoption.

Projet de décision du Conseil économique et social sur le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées

Le Conseil économique et social,

Notant qu'à sa soixante-neuvième session (20 et 21 avril 2021), la Commission économique pour l'Europe a approuvé le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, qui figure dans le document ECE/ENERGY/128 et dans le document n° 64 de la série « Énergie » de la CEE, a recommandé une large diffusion de ce guide,

a invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale, et lui a proposé de recommander son application à l'échelle mondiale, et notant également que cette proposition n'a pas d'incidences financières,

Décide d'inviter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application du Guide des pratiques optimales à l'échelle mondiale.

G (69) Version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

La Commission économique pour l'Europe,

1. Rappelant sa décision C (52), publiée dans le rapport annuel E/ECE/1355 (20 avril 1996 au 24 avril 1997), et le paragraphe 55 du rapport annuel E/ECE/1416 (7 mars 2003 au 26 février 2004),

2. Approuve la version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) de 2019, qui figure dans le document ECE/ENERGY/125 et dans le document n° 61 de la série « Énergie » de la CEE ;

3. Recommande une large diffusion de la version actualisée de la CCNU et invite les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale ;

4. Décide de proposer au Conseil économique et social de recommander l'application de la version actualisée de la CCNU à l'échelle mondiale, et de transmettre au Conseil, à sa prochaine session, un projet de décision sur la question pour examen et éventuelle adoption.

Projet de décision du Conseil économique et social sur la version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

Le Conseil économique et social,

Notant qu'à sa soixante-neuvième session (20 et 21 avril 2021), la Commission économique pour l'Europe a approuvé la version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) de 2019, qui figure dans le document ECE/ENERGY/125 et dans le document n° 61 de la série « Énergie » de la CEE, a recommandé une large diffusion de cette version actualisée de la CCNU, a invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale, et lui a proposé de recommander son application à l'échelle mondiale, et notant également que cette proposition n'a pas d'incidences financières,

Décide d'inviter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application de la CCNU à l'échelle mondiale.

Annexe I

Point 1 : Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Résumé des débats établi par le Président

Après l'adoption de l'ordre du jour, la Commission a entendu les observations liminaires ci-après.

M. Yury Ambrazevich, Président de la CEE, a estimé que « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région » était un thème de débat de haut niveau approprié compte tenu de la nécessité urgente de dissocier la croissance économique des modes non durables d'utilisation des ressources et de la dégradation de l'environnement. La CEE disposait d'une grande expertise sur ces sujets et apportait des connaissances, une assistance technique et des instruments normatifs. La déclaration de haut niveau et les décisions que la Commission se proposait d'adopter attireraient l'attention sur les aspects pertinents du mandat de la CEE afin d'avoir une incidence encore plus grande.

M^{me} Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE, a affirmé que l'économie circulaire créerait de nouvelles perspectives commerciales, augmenterait la compétitivité et renforcerait la résilience. Ces avantages étaient doublement importants face à la pandémie de COVID-19. Les États membres de la CEE poursuivaient activement leurs politiques nationales pour permettre ce changement. Compte tenu de l'importance de la région dans le commerce mondial et l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans cette région pouvaient favoriser une plus grande circularité à l'échelle mondiale. D'importants progrès étaient nécessaires, car actuellement moins de 10 % de l'activité économique mondiale était circulaire. Pour progresser, il faudrait repenser en profondeur les modèles de production et de consommation dans tous les secteurs. La CEE pouvait apporter son aide grâce à ses règles et ses normes, qui permettaient d'intégrer des principes de circularité dans les produits et les chaînes d'approvisionnement et de soutenir le recensement et la collecte d'informations pertinentes sur la conception des produits. La CEE constituait la base solide d'un dialogue inclusif et pouvait contribuer à combler les lacunes en matière de normes et de gouvernance.

Pour **M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève**, la région de la CEE devait montrer l'exemple en matière d'économie circulaire et d'utilisation durable des ressources naturelles et reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Un changement systémique était nécessaire, étayé par un multilatéralisme efficace et inclusif, des engagements de haut niveau, des incitations adéquates, une action vigoureuse et une forte collaboration entre tous les acteurs concernés. Le système des Nations Unies était prêt à faciliter cette transition.

La Commission a ensuite entendu trois allocutions liminaires.

M. Frans Timmermans, Vice-Président exécutif de la Commission européenne, a dit que l'économie circulaire était essentielle pour atteindre la neutralité climatique, préserver la biodiversité et favoriser la prospérité. L'Union européenne (UE) avait pour objectif de devenir le premier continent neutre sur le plan climatique. Pour y parvenir, il faudrait modifier les modes de consommation et de production et adopter une économie circulaire. Il serait nécessaire de réduire l'utilisation des ressources primaires et d'investir dans des modèles économiques circulaires, notamment des modèles axés sur les services, l'économie collaborative et la logistique inverse. Les produits devaient répondre à des normes de durabilité et être durables, réutilisables, réparables, fabriqués à partir de matériaux recyclés et conçus pour un recyclage de haute qualité. Pour veiller à ce qu'ils soient conçus pour la circularité dès le départ, la Commission européenne présenterait la politique européenne des produits durables en 2021. Toutefois, l'action en Europe ne serait pas suffisante. Une réponse mondiale était nécessaire.

M^{me} Odile Renaud-Basso, Présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a souligné la synergie entre les efforts déployés par la CEE et par la BERD pour reconstruire en mieux et promouvoir la connectivité, les infrastructures vertes et les partenariats public-privé socialement responsables. Dans le cadre de son approche de la transition vers une économie verte, la BERD prévoyait que le financement vert constituerait la moitié de son volume d'affaires d'ici à 2025, proposerait que toutes ses activités soient conformes à l'Accord de Paris d'ici à 2023 et encouragerait ses clients du secteur privé à s'efforcer d'atteindre le même niveau de conformité. La BERD avait pour objectif de parvenir à la neutralité carbone. Son initiative en faveur d'une transition juste associait les objectifs écologiques à l'inclusion, afin d'offrir des chances égales à tous. La BERD aiderait ses clients à réduire leurs émissions de carbone, à élaborer de nouveaux modèles commerciaux et à attirer de nouveaux financements, en investissant massivement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique dans l'industrie et les bâtiments, ainsi que le chauffage urbain propre, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME) et en soutenant les principaux projets d'infrastructure physique et numérique.

M. Dominic Waughray, Directeur général du Forum économique mondial, a dit que la pandémie de COVID-19 avait montré qu'il importait de prendre au sérieux les avertissements scientifiques. Cela était également vrai s'agissant du changement climatique. La situation actuelle avait prouvé que les sociétés pouvaient agir rapidement en cas de crise. Tenant compte de ces leçons, le Forum économique mondial avait demandé à tous ses partenaires de prendre des engagements en faveur de la neutralité carbone d'ici à 2050 ou plus tôt. L'économie circulaire pourrait générer jusqu'à 4 500 milliards de dollars de bénéfices économiques chaque année. Le Forum économique mondial avait lancé la Plateforme pour l'accélération de l'économie circulaire afin de réunir les ministres et les chefs d'entreprise dans un engagement en faveur de la transition vers ce type d'économie. Pour mener à bien la nécessaire transformation des chaînes de valeur, il avait lancé le Global Plastic Action Partnership (partenariat mondial pour la lutte contre la pollution par les plastiques), le Circular Electronics Partnership (partenariat mondial en faveur de l'économie circulaire dans le secteur de l'électronique) et des travaux sur la transition des industries polluantes telles que l'acier, le ciment et les produits chimiques vers la neutralité carbone. L'innovation technologique et la collaboration à grande échelle de tous les acteurs privés et publics étaient importantes.

Point 2 : Dialogue de haut niveau

Résumé des débats établi par le Président

Les débats sur ce point étaient animés par **M. Yury Ambrazevich, Président de la CEE** et **M. Didier Chambovey, Vice-Président de la CEE**.

De nombreuses délégations se sont félicitées du choix de « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe » comme thème de la session et ont souligné qu'une transition urgente vers une économie circulaire et des modèles durables d'utilisation des ressources était essentielle pour atténuer les changements climatiques et la perte de biodiversité et pour assurer une reprise verte après la pandémie de COVID-19. Plusieurs délégations ont en outre souligné la nécessité de faire participer toutes les parties prenantes, de mener un travail de sensibilisation et de renforcer la coopération régionale et le multilatéralisme, et sont convenues que la CEE, en tant que plateforme de rencontre multipartite, avait un rôle important à jouer.

Déclarations :

M^{me} Teresa Ribera, Vice-Première Ministre et Ministre de la transition écologique et du défi démographique de l'Espagne, a dit que la circularité aiderait à découvrir, promouvoir et améliorer des modèles commerciaux efficaces et efficaces, ce qui la rendrait attrayante pour les entreprises et les citoyens. Un engagement politique était nécessaire. L'Espagne avait beaucoup à apporter en matière de production circulaire grâce à ses puissants secteurs du textile, de l'agroalimentaire et de la construction. L'UE et la région européenne proche constituaient un excellent forum pour innover et promouvoir une transformation circulaire qui pouvait également être partagée avec des partenaires mondiaux.

M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, a fait observer que le Bélarus avait œuvré au renforcement du statut de la CEE en tant que plateforme privilégiée de coopération régionale pendant sa présidence de la Commission. Réunir les comités sectoriels de la CEE sur un thème transversal intéressant tous les États membres présentait des avantages. L'économie circulaire était une priorité de la stratégie nationale de développement durable du Bélarus à l'horizon 2035. Le Bélarus soutenait la fourniture d'une assistance technique par la Commission aux États désireux d'atteindre des objectifs nationaux en matière d'économie circulaire et soumettrait des engagements volontaires pertinents. Il demandait aux gouvernements de continuer à renforcer la CEE, en mettant l'accent sur l'innovation, l'accès aux marchés, la facilitation des échanges, la normalisation et les partenariats public-privé.

M. Vahan Kerobyan, Ministre de l'économie de l'Arménie, a déclaré que l'Arménie avait adopté les principes de l'économie circulaire applicables à des systèmes de production et d'exploitation durables et résilients. L'Arménie visait à produire plus de 30 % de l'électricité du pays à partir de l'énergie solaire et éolienne d'ici à 2040, alors que l'hydroélectricité représentait déjà 30 % du bouquet énergétique actuel. Le gouvernement s'était engagé à mettre en place des solutions énergétiques propres et efficaces dans les bâtiments et l'industrie, à réduire l'intensité carbone des transports et à améliorer la gestion, le tri et le recyclage des déchets. L'accord de partenariat de l'UE avec l'Arménie portait sur la coopération en matière de durabilité dans l'industrie, les transports, l'agriculture, l'énergie, le climat et l'environnement, dans l'esprit du Pacte vert pour l'Europe. L'Arménie recherchait des voies de coopération pour investir dans des techniques de production plus propres, renforcer l'efficacité des ressources et accélérer la numérisation dans tous les secteurs.

M. Muhammetgeli Serdarov, Ministre des finances et de l'économie du Turkménistan, a reconnu l'importance des produits réutilisables et du recyclage. Le Turkménistan s'efforçait de diversifier son économie, en passant d'une orientation vers les matières premières à la stimulation du développement des industries non axées sur les

hydrocarbures, et continuait à mettre en œuvre des mesures liées aux changements climatiques et à répondre aux besoins sociaux par la politique économique. Il était candidat à la vice-présidence de la Commission et, s'il était élu, serait guidé par les principes de neutralité et tiendrait compte des intérêts de tous les États membres de la CEE.

M. Ján Budaj, Ministre de l'environnement de la Slovaquie, a déclaré que la stratégie nationale de la Slovaquie dans le domaine de l'environnement comprenait des objectifs à atteindre au cours de cette décennie en matière d'économie verte et circulaire, notamment l'orientation écologique de 70 % des marchés publics. Un ensemble de lois avaient été adoptées pour porter le taux de recyclage des ordures ménagères à un minimum de 60 % et réduire le taux de mise en décharge des déchets à moins de 25 %. Une direction de l'économie circulaire serait créée au sein du Ministère de l'économie et un plan d'action national serait élaboré.

M. Levan Davitashvili, Ministre de la protection de l'environnement et de l'agriculture de la Géorgie, a déclaré que l'économie verte était un objectif du troisième programme national d'action environnementale de la Géorgie. La stratégie géorgienne de développement agricole et rural pour la période 2021-2027 et le plan d'action correspondant pour la période 2021-2023 étaient axés sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la préservation des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques et les technologies et pratiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. La responsabilité des producteurs avait été élargie pour les piles et batteries, les huiles usagées, les pneus usagés, les équipements électriques et électroniques, les véhicules en fin de vie et les emballages. La Géorgie s'était fixé un objectif inconditionnel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 35 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, avait adopté une stratégie de lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2030 et avait entamé une évaluation des besoins technologiques pour mettre en œuvre cette stratégie. Le nouveau code forestier géorgien encourageait la gestion durable des forêts.

M^{me} Leonore Gewessler, Ministre fédérale de l'action climatique, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie de l'Autriche, a annoncé que la stratégie autrichienne en matière d'économie circulaire devrait être finalisée en 2021 à l'issue d'un examen public. Un programme de recherche et d'innovation technique portant sur les projets d'économie circulaire avait été établi, doté d'un financement annuel de 10 millions d'euros. L'Autriche appréciait hautement les efforts déployés par la CEE pour promouvoir l'économie circulaire et attachait une grande importance aux outils normatifs élaborés par la CEE pour favoriser le développement durable, la coopération et l'intégration économiques et la prospérité dans la région et au-delà. Elle avait présenté sa candidature à la présidence de la Commission pour le prochain exercice biennal.

M^{me} Sílvia Calvo Armengol, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de la durabilité de l'Andorre, a informé la Commission que la loi andorrane relative à l'économie circulaire, élaborée après des consultations sectorielles et publiques, devrait être adoptée en 2021. Cette loi instaurerait une interdiction de divers produits en plastique à usage unique et encouragerait la réduction des déchets alimentaires, la réutilisation des déchets générés par la construction et la réduction des emballages excédentaires dans le commerce et le tourisme. Une aide financière, des campagnes de sensibilisation et une forte implication des administrations locales étaient prévues. L'Andorre visait la neutralité carbone d'ici à 2050 et porterait à 80 % la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité. Un accord national sur les changements climatiques contenait 28 engagements, dont certains concernaient également l'économie circulaire.

M^{me} Carole Dieschbourg, Ministre de l'environnement, du climat et du développement durable du Luxembourg, a dit que son pays avait décidé d'évaluer, à un stade précoce, la conformité de tous les nouveaux projets industriels avec les objectifs du Luxembourg en matière de développement durable et de climat. Une stratégie nationale d'économie circulaire, élaborée par les ministères de l'énergie, de l'économie, des finances et de l'environnement, intégrait des modèles innovants de gestion des déchets et des ressources. Le Luxembourg visait à devenir un pôle d'économie circulaire et élaborait des

solutions de gestion des données telles qu'une fiche de données sur la circularité des produits, appelée à devenir une norme ISO. Il avait pour objectif d'éradiquer les déchets ménagers à partir de 2030. À compter de 2024, tous les récipients utilisés pour les plats à emporter devraient être réutilisables ou repris par le vendeur. Le Luxembourg, qui entendait réduire ses émissions de 55 % d'ici à 2030 et atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, avait lancé sa stratégie de financement durable.

M. Nuredini Naser, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Macédoine du Nord, a mis l'accent sur la législation relative aux déchets et la création de zones protégées en Macédoine du Nord. Les nouveaux plans nationaux de gestion des déchets et de prévention des déchets spéciaux intégraient des concepts circulaires, notamment pour les secteurs à forte intensité de ressources tels que l'électronique, les batteries, les véhicules, les emballages, les plastiques, les textiles, etc. En tant que candidat à l'adhésion à l'UE, la Macédoine du Nord allait mettre en œuvre le principe de responsabilité élargie des producteurs et promouvoir la circularité. La transition vers une économie circulaire pourrait générer en Macédoine du Nord plus de 45 millions d'euros de bénéfices économiques.

M. Sergei Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a estimé que les initiatives et engagements nationaux annoncés par les délégations constitueraient, avec la déclaration de haut niveau qui serait adoptée par la Commission, un important résultat concret de la session. La Fédération de Russie avait adopté des mesures visant à assurer la transition vers des énergies propres et efficaces et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à réduire les pertes dans le transport de l'électricité et à atténuer les effets négatifs du chauffage et de l'utilisation de l'énergie sur le climat. En conséquence, la part de l'énergie dans le produit intérieur brut (PIB) devrait tomber à 20 % d'ici à 2030. Des progrès seraient également réalisés grâce à l'amélioration du système de surveillance de la pollution atmosphérique et au passage à un système complet de gestion des déchets solides avec la construction de 220 installations de traitement, de recyclage et d'élimination des déchets. La Fédération de Russie attachait en outre une grande importance à d'autres domaines d'activité de la CEE, comme l'uniformisation du droit ferroviaire, la gestion durable des forêts, la sécurité routière, les partenariats public-privé et l'innovation.

M. James Brown, Ministre de la justice et de l'égalité de l'Irlande, a déclaré que son pays s'était engagé à réduire de 51 % ses émissions de GES d'ici à 2030 et à les réduire à zéro d'ici à 2050. Les nouveaux bâtiments devaient utiliser des sources d'énergie renouvelables et être construits selon des normes de performance énergétique avancées. Le plan d'action climatique irlandais prévoyait, d'ici à 2030, de porter à 70 % la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, d'améliorer le rendement énergétique de 500 000 logements et d'installer 600 000 pompes à chaleur à énergie renouvelable dans les habitations. Le centre de formation de Wexford spécialisé dans les bâtiments à consommation d'énergie proche de zéro visait à devenir le premier centre d'excellence européen de la CEE pour les bâtiments à haute performance. La législation sur la planification maritime et le plan d'aménagement de l'espace marin proposés permettraient d'exploiter les énergies renouvelables en mer.

M^{me} Elisabeth Winkelmeier-Becker, Vice-Ministre des affaires économiques et de l'énergie et Ministre de l'environnement de l'Allemagne, a souligné la grande expérience de son pays en matière de gestion des déchets et de recyclage. La coopération technique et financière allemande aidait les pays à revenu faible ou intermédiaire à construire des infrastructures de gestion des déchets. Le secteur de la construction étant important pour relever les défis mondiaux, l'Allemagne avait l'intention de fournir environ 20 millions d'euros en 2022-2027 pour un projet visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE et à renforcer la coopération régionale dans ce domaine. L'ingénierie légère permettait de réduire l'apport de matériaux, la consommation d'énergie, les déchets et les émissions et contribuait à la réalisation des objectifs climatiques. Sa mise en œuvre nécessitait des approches systémiques couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits et le concours des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. L'Allemagne avait mis au point l'outil en ligne *Leichtbauatlas* afin d'accélérer l'innovation dans tous les secteurs et proposait d'utiliser largement cet outil dans toute la région. L'objectif pour les deux

prochaines années était qu'au moins 20 États membres de la CEE rejoignent cet atlas numérique de la construction légère (<https://leichtbauatlas.de>).

M. Attila Steiner, Secrétaire d'État au Ministère hongrois de l'innovation et de la technologie, a confirmé l'engagement de la Hongrie en faveur du Pacte vert pour l'Europe. Le plan d'action hongrois pour la protection du climat et de l'environnement visait à rendre la production énergétique nationale neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Le plastique jetable serait interdit à l'été 2021. La Hongrie soutenait l'utilisation de véhicules électriques et un programme pilote de bus verts étaient opérationnel dans huit villes. Pour chaque nouveau-né, la Hongrie prévoyait de planter 10 arbres et d'augmenter ainsi la superficie des forêts.

M. Milen Lyutskanov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, a déclaré que le nouveau plan national de relance post-COVID-19 misait sur une Bulgarie innovante, verte, équitable et connectée. Pour réduire la pollution, la Bulgarie mettait l'accent sur la modernisation technologique, en particulier dans le secteur manufacturier, et sur les technologies économes en ressources et sans déchets. La stratégie d'économie circulaire pour 2021-2028, en cours d'élaboration, favoriserait la gestion efficace, la réutilisation, la récupération et le recyclage des déchets au moyen d'incitations commerciales, de normes de qualité et d'exigences techniques relatives aux produits. La Bulgarie visait un taux de recyclage des déchets de 75 % d'ici à 2035.

M. Ionuț Sorin Banciu, Secrétaire d'État au Ministère roumain de l'environnement, de l'eau et des forêts, a dit que la stratégie de développement durable à l'horizon 2030 de la Roumanie était alignée sur le Programme 2030 et le plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire. Le plan national de relance et de résilience proposé prévoyait une orientation écologique de la gestion des déchets, de la collecte sélective et de l'économie circulaire. D'autres initiatives consistaient notamment en des systèmes de rachat ou de garantie de retour, une contribution à l'économie circulaire pour les ordures ménagères destinées à être éliminées par enfouissement, des marchés publics écologiques et un programme de gestion des déchets par l'intermédiaire de l'Administration du Fonds pour l'environnement.

M^{me} Inês dos Santos Costa, Secrétaire d'État à l'environnement du Portugal, a fait valoir la nécessité d'accélérer l'innovation et la mise en place d'instruments politiques directifs, notamment la suppression des subventions en faveur des combustibles fossiles, le transfert des taxes sur la pollution plutôt que sur le travail et les investissements dans les services essentiels. Le Portugal avait adopté un plan d'action pour l'économie circulaire et créé le portail Web <http://eco.nomia.pt> consacré aux études de cas, aux financements et aux outils. D'autres initiatives consistaient notamment en un réseau national axé sur l'économie circulaire urbaine, un soutien aux initiatives citoyennes et aux jeunes pousses, l'intégration des principes de circularité dans les secteurs du tourisme et du textile, la réutilisation des eaux traitées et la création de bioraffineries à partir des installations de traitement des eaux usées, ainsi que l'orientation écologique des marchés publics. La législation sur la gestion des déchets privilégiait désormais la prévention des déchets en interdisant l'élimination des produits alimentaires consommables, en fixant des taux minimaux de réutilisation des emballages et en rendant obligatoire la collecte des déchets biomédicaux, des textiles, etc. Dans le cadre de son programme de bioéconomie, le Portugal introduirait de nouveaux matériaux régénératifs et adopterait une approche en cascade de la production industrielle.

M. Vladislav Smrž, Vice-Ministre de l'environnement de la République tchèque, a annoncé la mise en place d'un nouveau réseau stratégique national d'économie circulaire à l'horizon 2040 (Circular Czechia 2040), qui devrait être adopté en 2021 après une consultation publique. Les priorités de ce réseau étaient notamment la gestion des déchets, la réutilisation et le recyclage de l'eau, la conception des produits, la bioéconomie et la prévention du gaspillage alimentaire. Une initiative nationale avait permis de fournir 2,3 millions d'euros aux villes tchèques pour prévenir la surconsommation de produits à usage unique et remplacer ceux-ci par des produits réutilisables. Une initiative complémentaire consistant à solliciter des engagements volontaires de la part des entreprises, des administrations publiques et des particuliers était en cours d'élaboration.

M. Stanislav Raščan, Secrétaire d'État au Ministère slovène des affaires étrangères, a indiqué que l'économie circulaire faisait partie intégrante du programme de développement durable, de l'action climatique et du plan de relance post-COVID-19 de la Slovénie. La transition exigeait des politiques publiques favorables, un changement culturel et des incitations économiques. La Slovénie avait lancé son plan de transition vers une économie circulaire en 2018 après un vaste dialogue intersectoriel et multipartite. Son plan d'action pour une transformation systématique engageait tous les secteurs publics concernés. Les facteurs clefs comprenaient l'innovation pour la transformation de la production de matériaux et des flux de déchets, l'éducation et le renforcement des capacités, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques. La coopération internationale et des initiatives telles que l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources étaient nécessaires. La Slovénie entendait soutenir la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe et la transition vers une économie circulaire dans les Balkans occidentaux.

M^{me} Nerissa Cook, Secrétaire adjointe du Bureau du Département d'État des États-Unis d'Amérique chargé des organisations internationales, a déclaré que les États-Unis soutenaient une approche multilatérale de la crise climatique et qu'ils convoqueraient un sommet des dirigeants consacré au climat à l'occasion de la Journée de la Terre. Les États-Unis appréciaient les efforts faits par la CEE pour permettre à tous d'avoir accès à une énergie propre et abordable et pour adapter les solutions énergétiques aux circonstances nationales en prenant en compte toutes les technologies propres, plutôt que de préconiser une approche unique. Il existait une collaboration fructueuse sur les questions de changement climatique et d'atténuation des émissions de méthane, notamment dans le cadre de l'Initiative mondiale sur le méthane, et les États-Unis attendaient avec intérêt la proposition de la CEE en faveur d'une Décennie internationale de la gestion du méthane. Un engagement plus ferme avec la CEE sur les villes durables, la résilience face aux catastrophes et l'atténuation des changements climatiques serait le bienvenu. Les États-Unis appréciaient les travaux sur l'énergie propre et efficace dans les bâtiments, la sécurité des routes et des véhicules, y compris la sécurité des véhicules électriques et à hydrogène, le guidage des véhicules automatisés, le transport des matières dangereuses, l'établissement de rapports sur la santé des forêts, la production de produits du bois et la mise en conformité avec les normes internationales, ainsi que le renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale, qui avait conduit à des engagements en faveur de l'extension des zones forestières dans la région dans le cadre du Défi de Bonn. Les États-Unis se félicitaient du succès du Forum régional de 2021 pour le développement durable de la région de la CEE et de la réalisation d'études de la performance environnementale en 2020.

M^{me} Alda Ozola, Secrétaire d'État adjointe au Ministère letton de la protection de l'environnement et du développement régional, a fait savoir que la Lettonie avait rempli ses engagements volontaires dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) et de l'Action de Batumi pour un air plus pur. La transmission du savoir entre pairs pouvait accélérer la transition régionale. La Lettonie s'était fixé un objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 et des objectifs ambitieux de réduction des émissions d'ici à 2030. Un plan d'action national pour la transition vers l'économie circulaire couvrant la période 2020-2027 était en place, avec des mesures visant à passer de la gestion des déchets à la gestion des ressources, à améliorer la productivité des ressources et à en promouvoir l'utilisation secondaire. En 2020, les marchés publics verts avaient représenté près de 30 % du total en Lettonie. L'obligation de passer des marchés publics écologiques s'appliquait à sept groupes de produits et de services, dont l'alimentation et la restauration. Il existait également 15 groupes facultatifs, dont la construction et les transports. Une nouvelle stratégie nationale pour l'environnement était en cours d'élaboration pour les sept prochaines années. Une forte participation du public au processus décisionnel était essentielle et pouvait être renforcée par les technologies numériques.

M^{me} Sandra Dokić, Ministre déléguée à la protection de l'environnement de la Serbie, a affirmé qu'en tant que candidate à l'adhésion à l'UE, la Serbie mettait en œuvre la réglementation et les normes de l'UE et reconnaissait le Pacte vert pour l'Europe comme étant une nouvelle stratégie de croissance. La Serbie avait adopté plusieurs documents stratégiques sur la durabilité du développement urbain, de la politique industrielle et des

marchés publics intelligents. Le Plan d'action pour une économie circulaire en Serbie avait été élaboré en 2020. Une loi sur les changements climatiques avait été récemment adoptée et un document stratégique ainsi qu'une législation sur la gestion des déchets étaient en cours d'élaboration. Les projets d'infrastructure dans le domaine de la gestion des déchets et des eaux usées contribueraient à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

M^{me} Miriam Shearman, Représentante permanente adjointe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève, a déclaré que la stratégie anglaise en matière de ressources et de déchets visait à rendre tous les emballages plastiques recyclables, réutilisables ou compostables d'ici à 2025, à éliminer les déchets alimentaires mis en décharge d'ici à 2030, les déchets plastiques évitables d'ici à 2042 et les déchets évitables de toutes sortes d'ici à 2050, ainsi qu'à doubler la productivité des ressources d'ici à 2050. L'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord avaient des stratégies équivalentes. Un nouveau projet de loi sur l'environnement rendrait les producteurs plus responsables des effets de leurs produits sur l'environnement, exigerait la collecte d'un ensemble cohérent de matériaux à recycler auprès de tous les ménages et de toutes les entreprises d'Angleterre, établirait des normes d'écoconception visant à accroître la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité des produits et imposerait des taxes sur les plastiques à usage unique. Trente millions de livres sterling avaient été alloués à la création de cinq centres de recherche et d'un pôle central en vue d'exploiter l'expertise industrielle et universitaire en matière d'économie circulaire. Lors d'un événement organisé en marge de la Commission, le Royaume-Uni avait lancé un appel à l'action, invitant les États membres de la CEE à réfléchir à la manière de promouvoir ensemble l'utilisation circulaire, efficace et transparente des matériaux essentiels à la technologie.

M^{me} Martine Rohn-Brossard, Cheffe de la Section de l'Europe, du commerce et de la coopération pour le développement de l'Office fédéral suisse de l'environnement, a indiqué que la Suisse avait accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de ses quatre engagements au titre de l'initiative BIG-E. Dans le cadre d'un engagement visant à soutenir un réseau national de PME afin de promouvoir une production économe en ressources, l'équivalent de l'impact sur l'environnement de 1 000 personnes par an avait été neutralisé et les entreprises économisaient plus de 100 millions de francs suisses par an. Un récent projet sur l'utilisation efficace des ressources dans l'hôtellerie favoriserait le tourisme durable durant la période post-COVID-19. Dans le cadre d'un engagement visant à récupérer et à réutiliser le phosphore des eaux usées, la Suisse avait adopté une législation en la matière et mis au point de nouvelles technologies, visant une part de marché de 50 % pour les produits à base de phosphore récupéré d'ici à 2026. Elle prévoyait d'annoncer de nouveaux engagements lors de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendrait en 2022.

M. Kaupo Heinma, Secrétaire général adjoint du Département de la gestion de l'environnement et des affaires internationales du Ministère estonien de l'environnement, a fait savoir que l'Estonie comptait présenter ses principes et son plan d'action en matière d'économie circulaire en 2021. La structure de gouvernance de l'économie circulaire comprenait une représentation interministérielle et des experts. L'Estonie avait investi 68 millions d'euros provenant des fonds de l'UE dans la mise en œuvre de solutions économes en ressources dans les entreprises, notamment dans les secteurs minier et manufacturier. Presque toutes les boîtes métalliques, les bouteilles en plastique et le verre étaient recyclés en Estonie, qui étudiait une extension transfrontalière de ce système avec la Lettonie. Les solutions numériques applicables à l'environnement, telles qu'un passeport électronique contenant des informations sur la durabilité et la recyclabilité des produits, étaient une priorité pour l'Estonie. Celle-ci étudiait la possibilité de mettre en place des systèmes numériques applicables aux transferts transfrontaliers de déchets et un système informatique unifié permettant d'avoir une vue d'ensemble en temps réel des flux de déchets, de leur production à leur élimination. L'Estonie avait lancé une initiative de coopération mondiale multipartite appelée *Data for the Environment Alliance* afin d'améliorer les capacités de gestion des données nationales dans le monde entier et d'aider le Programme

des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à élaborer une stratégie mondiale en matière de données environnementales.

M. Marko Markic, Directeur des programmes et projets de l'UE et des affaires européennes et internationales au Ministère croate de l'économie et du développement durable, a noté trois défis à relever pour l'économie circulaire : une multitude de produits qui ne peuvent pas être facilement réutilisés, des modèles commerciaux axés sur la dépréciation rapide des produits réparables (par exemple, les appareils multimédias) et un manque de maîtrise découlant d'une surabondance de parties prenantes dans la mise en place d'une économie circulaire. La réutilisation des matériaux industriels et la prévention des déchets étaient les clefs de cette forme d'économie. La Croatie avait investi plus de 110 millions d'euros dans la mise en place d'un système de collecte sélective des déchets et d'autres investissements étaient prévus. Un système de traçabilité de certains produits depuis leur production ou leur importation en Croatie jusqu'à leur fin de vie était en place, le coût étant supporté par le producteur ou l'importateur conformément au principe pollueur-payeur. Dans le cadre d'un dispositif de responsabilité élargie des producteurs, les entreprises qui mettaient sur le marché des pneus de véhicules payaient des frais de gestion pour couvrir le coût de l'élimination ou de la valorisation de ces pneus.

M. Akhmetzhan Primkulov, Vice-Ministre de l'écologie, de la géologie et des ressources naturelles du Kazakhstan, a dit que son pays était déterminé à mettre en œuvre les ODD. Le nouveau code de l'environnement du Kazakhstan comportait des dispositions relatives à l'évaluation environnementale stratégique, au principe pollueur-payeur et à l'application des meilleures techniques disponibles par les exploitants. Le Kazakhstan envisageait la neutralité climatique d'ici à 2060 et réviserait sa loi sur les énergies renouvelables pour y inclure la transformation des déchets en énergie, la conversion de l'électricité en gaz, les réseaux intelligents, etc. Le projet « Kazakhstan vert » (2022-2025) visait à réduire la pollution atmosphérique dans 22 villes, à garantir le tri des déchets ménagers dans 88 villes, à augmenter de 20 % la part du recyclage et de l'élimination des déchets solides et à planter 2 milliards d'arbres.

M. Konstantinos Aravossis, Secrétaire général en charge de l'environnement naturel et de l'eau au Ministère grec de l'environnement et de l'énergie, a indiqué que la Grèce avait élaboré, sur la base du Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire et en consultation avec les ministères et les associations professionnelles concernés, un plan d'action national en faveur de l'économie circulaire, actuellement en cours d'examen public. Les mesures concrètes pour 2021-2025, à mettre en œuvre dans le cadre d'un nombre accru d'accords intersectoriels, portaient sur la production, la consommation, la gestion des déchets et les questions horizontales de gouvernance et d'administration. Le plan comportait également des dispositions relatives au suivi de la mise en œuvre. En raison de son littoral étendu et de ses nombreuses îles, la Grèce était très touchée par les déchets marins en plastique, qui avaient des répercussions sur les écosystèmes, le tourisme et la pêche. Pour s'attaquer d'urgence à la pollution plastique, elle avait intégré la directive européenne sur les plastiques à usage unique dans sa législation, en donnant la priorité aux produits durables et réutilisables afin de réduire les déchets plastiques et de contribuer à la réalisation des ODD 12 et 14.

M. Alon Zask, Directeur général adjoint en charge des ressources naturelles au Ministère israélien de la protection de l'environnement, a fait savoir qu'Israël avait adopté une nouvelle stratégie de gestion des déchets qui visait à assurer la transition vers une économie circulaire et sans déchets. Le Centre israélien pour l'utilisation efficace des ressources aidait les usines à accroître leur efficacité économique et environnementale par une meilleure utilisation des matières premières, de l'eau et de l'énergie. Le climat sec d'Israël et les réserves naturelles d'eau limitées du pays avaient conduit à faire des progrès novateurs dans l'utilisation efficace et circulaire des ressources naturelles en eau afin d'aider à répondre aux demandes en eau d'une population croissante, comme la création de nouvelles sources d'eau artificielles par dessalement de l'eau de la Méditerranée et des techniques avancées de traitement et de réutilisation des eaux usées. Le taux actuel de réutilisation des eaux usées était de 87 % et la moitié de l'eau d'irrigation agricole était constituée d'effluents récupérés. De tels outils d'économie circulaire réduisaient au minimum la dépendance à

l'égard de ressources naturelles limitées et renforçaient l'économie, la sécurité et la résistance aux changements climatiques du pays.

M^{me} Iuliana Dragalin, Secrétaire d'État au Ministère moldove de l'économie et de l'infrastructure, a indiqué que la stratégie nationale de développement « Moldova 2030 » était inclusive et avait été élaborée dans le cadre d'un processus participatif à grande échelle. Cette stratégie, dont la circularité faisait partie intégrante, avait pour objectif de réduire au minimum la pollution et les déchets, d'allonger le cycle de vie des produits et de permettre un large partage des actifs physiques et naturels. Elle était conforme aux engagements pris par la République de Moldova dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE. La République de Moldova s'était engagée à promouvoir les énergies renouvelables au moyen d'un mécanisme de soutien des investissements dans ce type d'énergies, à rendre les PME plus vertes en développant un capital physique non polluant pour des modèles de production durables et à encourager une consommation et une production responsables en réduisant le gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs, ainsi que les pertes alimentaires le long des chaînes de production et d'approvisionnement.

M. Taras Kachka, Vice-Ministre du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture de l'Ukraine, a déclaré qu'en tant que grand producteur et exportateur d'acier, l'Ukraine avait adopté une législation visant à renforcer la transparence et la prévisibilité sur ce marché et à réduire la surutilisation dangereuse des déchets métalliques. Les règlements techniques avaient été transformés sur la base des normes internationales et européennes et l'écoétiquetage et l'écoconception avaient été introduits. Une large application de ces principes pouvait accélérer la transition vers une économie circulaire sur le continent. La fluidité du commerce et du transport des produits respectueux du climat, non entravée par des menaces de sécurité, était également importante pour la région et pouvait être facilitée par les efforts combinés de la CEE, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations régionales.

M^{me} Slavica Milacic, Représentante permanente du Monténégro auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève, a indiqué que la stratégie nationale de développement durable du Monténégro à l'horizon 2030 donnait la priorité à une économie verte et durable, notamment à la réduction des émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030, à la promotion de l'innovation dans la gestion des produits chimiques, à l'élimination progressive des plastiques à usage unique, etc. Le Monténégro alignait ses politiques en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions sur celles de la Communauté de l'énergie et de l'UE. Il élaborait actuellement les lignes directrices de son plan d'action en faveur de l'économie circulaire, en déterminant les priorités et les obstacles à surmonter. Le Monténégro s'était engagé à mettre en œuvre le Programme vert pour les Balkans occidentaux.

M^{me} Stientje van Veldhoven, Ministre de l'environnement des Pays-Bas, a informé la Commission que les Pays-Bas et le Fonds d'innovation finlandais Sitra avaient récemment coorganisé un forum mondial de l'économie circulaire et du climat. Les sujets abordés comprenaient l'importance des matières premières dans l'action climatique et la réalisation des ODD, les possibilités de créer de meilleurs emplois dans le recyclage de l'électronique et du plastique dans les pays en développement, et le suivi des progrès vers la circularité. Le développement urbain circulaire était essentiel car les villes généraient d'importantes émissions de GES. Les Pays-Bas s'étaient engagés à atteindre une circularité totale d'ici à 2050, avec un programme axé sur la biomasse et l'alimentation, le bâtiment et la construction, les plastiques et les emballages, les biens de consommation et les industries manufacturières.

M. Mirza Hujic, Ministre délégué au Secteur des ressources en eau, du tourisme et de la protection de l'environnement du Ministère bosniaque du commerce extérieur et des relations économiques, a dit que la Bosnie-Herzégovine avait commencé à mettre en œuvre divers projets liés à l'économie circulaire. D'autres progrès étaient attendus dans le cadre du Programme vert pour les Balkans occidentaux. Avec le soutien de la Suède, la

Bosnie-Herzégovine élaborait une stratégie nationale de protection de l'environnement, axée sur la réalisation des ODD et la gestion durable des ressources naturelles.

M^{me} Sevinj Hasanova, Vice-Ministre de l'économie de l'Azerbaïdjan, a déclaré que la croissance verte propre et économe en ressources avait été présentée comme une priorité du cadre de développement de l'Azerbaïdjan à l'horizon 2030. Le gouvernement avait défini quatre domaines d'intervention pour passer à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Une initiative importante consistait à mettre en place un système complet de gestion des déchets. Une entreprise publique de Bakou avait mis en service une usine de transformation des déchets en énergie et le recyclage avait été étendu grâce à un partenariat public-privé au sein du Parc industriel écologique. L'Azerbaïdjan avait annoncé une stratégie de diversification vers les énergies renouvelables et lancé deux projets d'énergie solaire et éolienne bénéficiant d'un investissement étranger de 400 millions de dollars. Pour gérer durablement les ressources en eau, à la fois rares et menacées par le changement climatique, une commission de gestion des ressources en eau avait été créée et des plans d'action et stratégies à court et long termes étaient en cours d'élaboration. Le gouvernement azerbaïdjanais avait également créé un groupe de travail chargé de définir le concept de villes et de villages intelligents, qui devrait contribuer au développement durable des établissements humains dans un certain nombre de régions du pays.

M. Abdurahmonzoda Abdurahmon, Vice-Ministre du développement économique et du commerce du Tadjikistan, a reconnu la valeur de la troisième étude de la performance environnementale du Tadjikistan réalisée par la CEE. Le Tadjikistan était riche en ressources en eau, dont 6 % étaient utilisées pour produire de l'électricité. La stratégie nationale de développement du Tadjikistan à l'horizon 2030 définissait comme priorités le développement et la simplification du commerce, la promotion et la diversification des exportations, l'amélioration du climat d'investissement et l'intégration dans les économies régionales et mondiales. Un programme d'industrialisation accélérée sur la période 2020-2025 avait été adopté, en vue d'équilibrer diversification, développement industriel, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement.

En conclusion des débats, la Secrétaire exécutive a estimé que la forte volonté politique exprimée par les délégations, associée au pragmatisme opérationnel dont celles-ci avaient fait montre, ferait toute la différence. Elle a noté que les domaines sur lesquels l'accent avait été mis le plus souvent étaient la gestion des déchets, les systèmes alimentaires durables, le changement des modes de consommation, l'écoconception, la responsabilité élargie des producteurs, les marchés des matières premières secondaires, les marchés publics, l'innovation et le développement technologique, le financement et l'investissement, l'emploi et la gestion de certains flux de déchets et de matériaux. Certains de ces domaines étaient liés à l'évolution des pressions environnementales, qu'il s'agisse de la pollution atmosphérique, du climat, des ressources naturelles ou des écosystèmes. La CEE était prête à soutenir la transition vers une économie circulaire et une utilisation plus durable des ressources naturelles à l'aide de ses instruments normatifs, de ses conseils stratégiques et de ses activités de renforcement des capacités, conformément à la décision qui devrait être adoptée à ce sujet par la Commission. Pour renforcer encore le travail du secrétariat, la CEE s'efforcera de proposer des méthodes harmonisées de mesure et de suivi des progrès, d'élaborer de nouvelles propositions dans les programmes de travail de ses organes subsidiaires, afin de trouver des solutions efficaces et mesurables, et de continuer à partager les connaissances et à renforcer les capacités. La Secrétaire exécutive a exprimé l'espoir que les États membres soutiendraient les activités connexes de la CEE en fournissant des ressources supplémentaires.

Annexe II

Point 3 : Table ronde : « Reconstruire en mieux – Accélérer le passage à une économie plus circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles »

Résumé des débats établi par le Président

La table ronde comportait trois segments thématiques, qui ont chacun été suivis par un dialogue interactif.

Segment 1 : Énergie circulaire, mobilité et transformation numérique : vers des modèles de recyclage permanent

La session était animée par **M. Julian Hilton, Président du Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable (Groupe d'experts de la gestion des ressources de la CEE)**. Dans son allocution d'ouverture, M. Hilton a fait observer que la COVID-19 avait donné corps à l'engagement mondial de « reconstruire » ou, plus précisément, de « mieux bâtir l'avenir ».

M. Denis Deryushkin, Vice-Président de l'Institution budgétaire de l'État fédéral « Agence russe de l'énergie » du Ministère russe de l'énergie, a fait valoir que la Fédération de Russie, acteur important du marché international de l'énergie, soutenait pleinement les efforts de la communauté mondiale pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement. La Fédération de Russie menait une politique globale visant à accroître l'efficacité de la production et de la consommation d'énergie et à rendre ainsi l'énergie à la fois abordable et fiable. Un plan national en faveur du transport électrique était en cours de réalisation, l'hydrogène étant un carburant prioritaire pour l'avenir.

M. Peter Handley, Chef du Département des industries à forte intensité d'énergie et des matières premières de la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne, a noté le double défi de l'accès aux ressources et de leur utilisation durable, que l'UE aborde dans le cadre de son plan d'action relatif aux matières premières essentielles, où matières premières primaires et secondaires s'équilibrent. Il existe un énorme potentiel inexploité de récupération de la valeur à la fois à partir des produits en fin d'utilisation et des anciennes mines. Dans les deux cas, il faut des outils réglementaires appropriés, tels que la proposition de règlement de l'UE sur les piles, pour rendre les actions d'économie circulaire plus efficaces.

M^{me} Sarah Forbes, de la Division de la durabilité des minéraux du Département de l'énergie des États-Unis d'Amérique, a fait observer que les mesures visant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici à 2050 dépendaient des technologies énergétiques, qui nécessitaient des minéraux et des matériaux essentiels. L'offre actuelle de ces matériaux n'était pas suffisante pour assurer une transition écologique mondiale. Le défi à relever ne portait pas seulement sur l'approvisionnement en matériaux essentiels, mais aussi sur les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement elles-mêmes. Les États-Unis d'Amérique s'efforçaient de mettre au point de nouvelles technologies vertes, d'agrandir l'échelle des modèles commerciaux et de promouvoir l'extraction durable en mettant en œuvre leur programme de durabilité minérale.

M. Christoph Wolff, Chef de la plateforme *Shaping the Future of Mobility* du Forum économique mondial, a mis en lumière un projet mené conjointement avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable afin de concevoir les incitations économiques nécessaires, dans une perspective de cycle de vie complet, à la transition vers un secteur de la mobilité entièrement renouvelable. La migration vers la mobilité électrique exigeait de concevoir des cadres de neutralité carbone tout au long du

cycle de vie des produits. Des partenariats public-privé étaient nécessaires et les entreprises pourraient mutualiser la demande d'intrants durables.

M. Thomas Deloison, Directeur en charge de la mobilité au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, a affirmé que le secteur des transports était en train de réduire ses émissions de carbone, mais que cela devait se faire dans un cadre solide de gouvernance environnementale et sociale. La circularité exigeait de maximiser l'utilisation des ressources à l'aide de la numérisation, comme l'illustre le concept de « mobilité en tant que service », désormais largement déployé dans de nombreuses localités. Le secteur public devait utiliser la numérisation comme un agent de transformation, en soutenant la transparence et les nouveaux modèles économiques.

M. Scott Foster, Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE, a rendu compte d'une activité organisée conjointement avec le Royaume-Uni en marge de la Commission, qui a été l'occasion de souligner la nécessité d'inscrire la gestion durable des ressources dans un cadre international global, afin notamment de répondre à la demande croissante de minéraux et de métaux à forte composante technologique. Cela profiterait aux populations du monde entier, en donnant des garanties à une communauté d'investisseurs axée sur les problèmes relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise. La CEE proposait pour un tel cadre un programme en cinq points comprenant un contrat social applicable aux ressources, le financement lié aux questions environnementales, sociétales et relatives à la gouvernance d'entreprise, la gestion durable des ressources, la transparence et la traçabilité, ainsi que l'évaluation environnementale stratégique.

M. John Batten, Directeur de *Global Cities* à Arcadis, a souligné l'importance et la nécessité de promouvoir les partenariats public-privé afin de permettre et d'accélérer la mise en œuvre de solutions de mobilité intelligente et durable. Des défis importants restaient à relever, notamment celui de concilier la nécessité d'un libre partage des données avec les droits de propriété matérielle et intellectuelle.

Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont souligné l'importance du capitalisme participatif et de la collaboration public-privé, y compris avec la société civile, dans les discussions sur la double transition verte et numérique. Un nouveau paradigme de « ressource en tant que service » était nécessaire pour parvenir à une circularité totale dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de l'utilisation des matières premières.

L'animateur a dit en résumé que les mots engagement, conviction, créativité et clarté avaient été entendus tout au long de la session, signe que les États membres de la CEE chercheraient à relever ensemble le défi qui consistait à « mieux bâtir l'avenir ».

Segment 2 : Traçabilité et durabilité des chaînes d'approvisionnement

La session était animée par **M. Joss Blériot, Responsable exécutif en charge des institutions internationales et des gouvernements à la Fondation Ellen MacArthur**. Les participants ont débattu de la manière dont la traçabilité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement des secteurs essentiels (textile, bioéconomie, agroalimentaire, déchets ou services, etc.) pouvaient favoriser une économie plus circulaire et une utilisation plus durable des ressources naturelles, conformément à l'ODD 12. Le rôle de la coopération commerciale et économique dans la montée en puissance de la circularité a également été abordé. Les participants ont noté qu'il était essentiel de faciliter les choix circulaires, durables et responsables, tant pour les entreprises que pour les consommateurs. La transparence et la traçabilité pouvaient aider à vérifier les déclarations d'ordre environnemental ou social ou relatives aux droits de l'homme faites à propos d'un produit et favoriser une prise de décision éclairée. Les solutions numériques et innovantes pouvaient faciliter la traçabilité, d'où l'importance de combler le fossé numérique et de ne laisser personne de côté. Les participants sont convenus que la CEE, grâce à ses instruments normatifs et à son pouvoir de rassemblement, pouvait apporter une contribution importante et favoriser la cohérence des politiques. La collaboration entre les parties prenantes et la coordination entre les organisations internationales concernées étaient également essentielles.

M^{me} Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE, a informé la Commission que les États membres de la CEE avaient, lors de la récente vingt-septième session plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), approuvé une série de recommandations de politique générale, des directives relatives à la mise en œuvre, un appel à l'action et une norme d'échange d'informations permettant de vérifier les déclarations de durabilité et de circularité. Des travaux avaient été entrepris dans le cadre d'un projet soutenu par l'UE intitulé « Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure ».

M^{me} Maylis Souque, Conseillère principale sur la responsabilité sociale des entreprises et la conduite responsable des affaires au Ministère français de l'économie, des finances et de la relance, a expliqué comment le cadre réglementaire français avait intégré la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en tant qu'éléments favorisant la conduite responsable des affaires, la diligence raisonnable, l'économie circulaire et l'autonomisation des consommateurs, les instruments de la CEE complétant les initiatives de l'UE et de l'OCDE. La France avait accueilli favorablement la recommandation 46 du CEFACT-ONU, l'appel à l'action et le pilote utilisant la technologie de la chaîne de blocs dans les chaînes de valeur du coton pour améliorer la transparence et la traçabilité dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

M. Greg Rampley, Chef du Secteur des bioproduits et de la chaîne d'approvisionnement de Ressources naturelles Canada, a présenté l'expérience du Canada en matière de gestion durable des forêts et la contribution de la bioéconomie à la transition vers une économie circulaire. Il était essentiel de garantir la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, notamment par des systèmes de certification. La traçabilité pouvait également aider à lutter contre le commerce illégal et à déterminer la provenance des produits du bois, sur la base d'ensembles fiables de données. Les pays de la CEE devaient faire en sorte qu'un tel ensemble de données fasse l'objet d'un soutien adéquat.

M. Gernot Lorenz, du Ministère fédéral autrichien de l'action climatique, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, a souligné que les déchets étaient un secteur essentiel pour la transition vers une économie circulaire. Les accords environnementaux multilatéraux tels que la Convention de Bâle établissaient des règles applicables au commerce sûr des déchets. La norme e-Basel de la CEE relative aux transferts transfrontaliers de déchets dangereux, appliquée par l'Autriche et la Suisse pour faciliter les flux de déchets entre ces deux pays, montrait les gains d'efficacité et les avantages que les solutions de traçabilité numérique pouvaient apporter.

M. Bartosz Zambrzycki, de la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne, a rappelé l'importance de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire pour la circularité. La stratégie « De la ferme à la table » de l'UE visait à lutter contre les pertes alimentaires grâce à l'établissement de plans, d'objectifs et de rapports dans les pays de l'Union européenne. La plateforme de l'UE sur les pertes et le gaspillage alimentaires fournissait des points d'entrée en matière de durabilité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, la traçabilité jouant un rôle important. L'outil FeedUP@UN de la CEE, fondé sur la technologie de la chaîne de blocs, était un modèle pertinent pour les pays et les parties prenantes.

M^{me} Alice Tipping, Responsable en charge du commerce durable et des subventions à la pêche à l'Institut international du développement durable, a fait observer que les services étaient essentiels à chaque étape d'une chaîne d'approvisionnement circulaire, de la conception du produit à sa réparation et sa remise en état. Le rôle du commerce des services dans la transition vers une économie circulaire était de plus en plus reconnu lors des débats sur la politique commerciale internationale, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

M^{me} Elisa Tonda, Cheffe de la Section de la consommation et de la production du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a souligné les avantages d'une approche de la chaîne de valeur qui permette de traduire les informations scientifiques en actions sur la circularité et sur la consommation et la production durables.

Grâce à son partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur, le PNUE étudiait la manière dont l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques pourrait être repensée, avec la participation de toutes les parties prenantes. La traçabilité était importante pour le tourisme, la construction et l'électronique, permettant de suivre les risques en amont et en aval. L'importance des discussions intersectorielles était également à souligner.

M^{me} Miriam Shearman, Représentante permanente adjointe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève, a fait valoir que la traçabilité des chaînes d'approvisionnement était essentielle pour suivre le mouvement des matériaux, favoriser la protection des travailleurs, promouvoir les droits de l'homme et donner aux consommateurs les moyens de faire des achats responsables. Le Royaume-Uni avait lancé un appel à l'action aux États membres de la CEE pour qu'ils encouragent la gestion durable des minéraux et métaux essentiels à la technologie et partagent leurs connaissances au niveau international. Son accord volontaire multipartite « Textiles 2030 » visait à favoriser le passage à une réutilisation, une réparation et un recyclage accrus.

M^{me} Maria Benedetta Francesconi, de la Direction générale de la politique industrielle, de l'innovation et des PME du Ministère italien du développement économique, a souligné le rôle de premier plan joué par l'Italie dans l'exploration du potentiel des technologies numériques en matière de diligence raisonnable, de traçabilité et de fourniture d'informations fiables aux consommateurs sur le cycle de vie des produits. Les technologies numériques pouvaient également aider les producteurs, en particulier les PME, à améliorer l'efficacité, la durabilité et la circularité des processus de production. L'Italie avait accueilli favorablement les recommandations de politique générale et les directives du CEFACT-ONU et soutenu l'appel à l'action. Le projet pilote du CEFACT-ONU fondé sur la technologie de la chaîne de blocs pouvait contribuer à mettre en évidence les lacunes des politiques afin de favoriser le rôle moteur de la technologie dans la réalisation de choix fiables.

M. Crispin Conroy, Observateur permanent de la Chambre de commerce internationale (CCI) auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Genève, a souligné les progrès réalisés par le secteur privé en matière d'économie circulaire. Une compréhension commune de l'économie circulaire était nécessaire pour que tous les pays bénéficient de ce type d'économie. La CCI étudiait la manière dont la politique commerciale pouvait aider à développer l'économie circulaire du niveau local au niveau mondial. Il était important de renforcer la coordination entre les secteurs public et privé.

L'animateur a conclu que la table ronde avait montré comment les politiques d'économie circulaire, au-delà des déchets et du recyclage, conduisaient à une compréhension beaucoup plus large du concept. La coopération économique, le commerce international et la traçabilité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement étaient des facteurs clés de la transition vers une économie circulaire. Les solutions numériques et innovantes pouvaient transformer les difficultés en occasions à saisir. L'action politique devait être collaborative et inclusive. La vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Glasgow et la présidence italienne du G20 offraient d'autres occasions de débattre de la circularité.

Segment 3 : Perspectives commerciales

Avant la session, la Commission a pris connaissance d'un message vidéo de **M. John Denton, Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale (CCI)**. La CCI constatait que les entreprises s'orientaient de plus en plus vers la durabilité. Pour les aider, elle avait créé le *SME Climate Hub*, guichet unique permettant aux petites entreprises de prendre un engagement climatique reconnu au niveau international, d'accéder à des outils et des ressources pour réduire les émissions et de bénéficier d'incitations. Les liens entre le commerce international et l'économie circulaire étant peu connus, la CCI avait lancé un projet de recherche afin d'obtenir des réponses fondées sur des données probantes. Elle

fournirait des recommandations aux gouvernements et à l'OMC sur la manière dont le commerce pouvait étendre les solutions d'économie circulaire du niveau local aux niveaux régional et mondial. La CCI était prête à faciliter la coordination des politiques entre les secteurs public et privé.

La session était animée par **M. Jyrki Katainen, Président du Fonds finlandais pour l'innovation (SITRA)**. Dans son allocution d'ouverture, M. Katainen a souligné la nécessité d'opérer un changement systémique en recourant à des incitations appropriées. La réglementation et les normes du marché étaient des éléments cruciaux. La CEE avait une longue histoire en matière de normes et de coopération réglementaire ainsi que de traçabilité des chaînes d'approvisionnement. SITRA soutenait les gouvernements dans cette transition au moyen de nombreux outils de politique générale et de plans d'action sectoriels en faveur de l'économie circulaire.

M. Dmitry Mariyasin, Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, a souligné l'importance du secteur privé, en tant qu'acteur clef des chaînes d'approvisionnement, de l'investissement et de l'innovation, pour la transition vers une économie circulaire. Le secteur public pouvait aider le secteur privé à maximiser la création de valeur et la circularité en créant un environnement favorable. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) était un moyen disponible pour soutenir la transition vers une économie circulaire dans ces pays.

M^{me} Shakhlo Turdikulova, Première Vice-Ministre du développement de l'innovation de l'Ouzbékistan, a souligné les difficultés que rencontraient les pays d'Asie centrale, où l'innovation était particulièrement importante pour faciliter la transition vers une économie circulaire. L'Ouzbékistan déployait à cet égard de nombreuses initiatives de politique générale. L'étude de la CEE sur l'innovation au service du développement durable en Ouzbékistan ferait le point sur le système national d'innovation et inspirerait la prochaine stratégie nationale de développement de l'innovation. L'Ouzbékistan présidait actuellement le SPECA, qui s'attachait à renforcer la coopération sous-régionale en Asie centrale et l'intégration dans l'économie mondiale.

M^{me} Natalia Stapran, Directrice du Département de la coopération économique multilatérale et des projets spéciaux du Ministère russe du développement économique, a fait valoir que de nombreuses mesures de politique générale mises en œuvre en Fédération de Russie favorisaient les pratiques durables dans le secteur privé. La coopération locale et régionale était essentielle pour établir de nouveaux modèles commerciaux circulaires et mettre en place des incitations appropriées. À titre d'exemple, le gouvernement encourageait l'amélioration des techniques de recyclage, facilitait l'augmentation des investissements dans l'infrastructure de gestion des déchets et instaurait des marchés publics écologiques.

M^{me} Elisabeth Winkelmeier-Becker, Vice-Ministre des affaires économiques et de l'énergie de l'Allemagne, a présenté l'initiative allemande d'ingénierie légère, moyen d'action essentiel pour apporter de la durabilité et réduire la consommation de ressources dans l'industrie automobile. L'ingénierie légère vise à réduire le poids lors de la conception, ce qui permet de diminuer les émissions et de promouvoir une utilisation économique des ressources.

M. Pär Larshans, Chef du Département de la durabilité et des affaires publiques de Ragn-Sells, a souligné l'importance d'une méthode harmonisée d'élaboration des outils de la politique de transition vers une économie circulaire, afin que les normes et réglementations nationales n'entravent pas le commerce. Les dialogues sur le commerce qui avaient lieu à Genève, comme ceux qu'organisait l'OMC ou le partage de données d'expérience au sein de la CEE, pouvaient aider à promouvoir des politiques et des pratiques commerciales favorisant la transition vers une économie circulaire.

M^{me} Ardita Seknaj, Secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale (CCI) en Albanie, a estimé que le secteur privé, et en particulier les PME, devraient être associés davantage à l'élaboration des pratiques de l'économie circulaire. Les PME se heurtaient à des difficultés particulières, notamment les contraintes liées à la législation, le manque de synchronisation intersectorielle et la réduction des incitations à

atténuer les risques. Les mécanismes intergouvernementaux étaient des moyens importants d'échanger des pratiques optimales et de faciliter un dialogue politique pertinent. Pour surmonter ces difficultés, la CCI en Albanie avait créé une plateforme appelée Commission du développement durable et de l'intégrité.

M. Stephan Sicars, Administrateur délégué de la Direction de l'environnement et de l'énergie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a fait valoir que l'innovation dans la conception des produits était essentielle, s'agissant notamment de la longévité, de la réparabilité, de la recyclabilité et de l'utilisation des matières premières secondaires. De nouveaux modèles commerciaux étaient nécessaires dans ce contexte. L'ONUDI avait promu le concept de crédit-bail de produits chimiques et mis en place un programme mondial d'innovation dans le domaine des technologies propres afin de soutenir les programmes d'accélération de projets innovants et de faciliter l'accès au financement.

Au cours de la discussion qui a suivi, **M. Laszlo Borbely, Conseiller d'État auprès du Premier Ministre de la Roumanie**, a noté la nécessité d'adopter des pratiques efficaces sur le plan énergétique dans le secteur de la construction, y compris dans le domaine de la rénovation. Il a évoqué la stratégie nationale de rénovation à long terme adoptée par la Roumanie et le comité de coordination chargé de suivre la mise en œuvre de cette stratégie, qui comprenait des décideurs et des spécialistes au sein des ministères, ainsi que des représentants du monde universitaire et de la communauté scientifique. Un plan de mise en œuvre devait être adopté d'ici la fin de l'année. Le secteur était appelé à trouver de nouveaux modes de fonctionnement, notamment des instruments de financement, en s'appuyant sur une coopération économique plus étroite et sur l'innovation, afin d'accroître l'utilisation de matériaux durables et de tirer parti de pratiques plus circulaires axées sur la recyclabilité. La CEE encourageait d'importants partenariats régionaux et locaux en faveur d'une innovation durable.

M. Alexander Szymoniuk, de Lukas Land Building Technologies, a souligné l'importance de l'innovation. Dans le secteur de la construction, il était important d'intégrer la flexibilité et la circularité, de la planification à la construction, la conversion, la reconstruction et la réutilisation des matériaux.

M. Joakim Wernberg, du Forum suédois de l'entrepreneuriat, a déclaré que la politique d'innovation devrait se concentrer non seulement sur les initiatives déstabilisantes de grande envergure, mais aussi sur les initiatives à l'échelle réduite des PME. L'innovation étant par nature incertaine, les responsables politiques devaient mettre en place un environnement qui permette d'expérimenter de nouvelles façons de créer de la valeur dans le cadre des économies nationales et régionales.

En conclusion, l'animateur a fait remarquer que les décideurs politiques avaient une responsabilité importante dans la facilitation et l'orientation de la contribution du secteur privé à une économie plus circulaire. La région de la CEE avait de grandes possibilités de mener à bien cette transition, à la fois dans les pays où la circularité était déjà au centre des préoccupations et dans ceux qui venaient de s'engager dans cette transition. L'innovation, la coopération économique et l'intégration commerciale entre les pays et les sous-régions étaient également à prendre en compte.

Annexe III

Point 5 : Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-huitième session : « Les villes intelligentes et durables, des moteurs du développement durable » et informations actualisées sur les travaux réalisés dans les domaines d'interaction

Résumé des débats établi par le Président

Les débats sur ce point étaient animés par **M. Yury Ambrazevich, Président de la CEE**.

Exposé liminaire

La Secrétaire exécutive a présenté les travaux réalisés depuis avril 2019 sur le thème de haut niveau de la précédente session de la Commission, en mettant notamment l'accent sur la collaboration intersectorielle connexe entre les sous-programmes de la CEE relevant du domaine d'interaction « Villes intelligentes et durables à tout âge ». Les résultats les plus marquants étaient, entre autres, la tenue du Forum des maires en octobre 2020, l'Initiative sur les bâtiments à haut rendement énergétique, les lignes directrices relatives au financement des projets de villes intelligentes et durables, les études et les manuels sur la mobilité urbaine, les emplois dans les transports verts et sains et la mobilité en tant que service, ainsi que le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels. La désignation d'un thème de haut niveau présentait plusieurs avantages : elle permettait de focaliser les travaux de la CEE, de stimuler la collaboration au-delà des frontières organisationnelles et de créer une dynamique d'action commune et concertée. À l'avenir, il serait utile de désigner le thème dans les six mois suivant la conclusion de la session précédente, afin de laisser suffisamment de temps à tous les organes subsidiaires de la CEE pour faire avancer les travaux connexes.

La **délégation du Bélarus** a soutenu les modalités proposées par le secrétariat pour la désignation du thème.

La délégation de la Fédération de Russie a souligné l'importance de l'urbanisation durable dans la réalisation des ODD et s'est félicitée des résultats du Forum des maires, notamment de la Déclaration des maires de Genève. La Fédération de Russie soutenait les travaux de la CEE sur les énergies propres, l'efficacité énergétique des bâtiments, l'utilisation de mécanismes de financement et la mise au point de systèmes de transport intelligents dans le contexte urbain.

Villes circulaires : mesures à prendre au niveau local pour promouvoir une économie circulaire

La session était animée par **M^{me} Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE**. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Algayerova a affirmé que la promotion de la circularité était une condition essentielle de l'existence de villes intelligentes et durables et d'une reprise durable après la pandémie de COVID-19. Lors du premier Forum des maires, ceux-ci s'étaient engagés à reconstruire en appliquant les principes de l'économie circulaire et à s'efforcer de devenir plus verts, neutres sur le plan climatique et efficaces sur le plan énergétique. La CEE avait dirigé une étude sur les villes circulaires dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », qui portait sur 17 études de cas et proposait des orientations clefs aux villes. Elle avait également publié un guide des villes circulaires et une étude sur l'économie du partage, dans laquelle les effets de ce type d'économie sur les marchés du logement étaient spécialement pris en considération.

M. Mechislaw Goi, Maire de Grodno (Biélarus), a décrit des initiatives circulaires locales telles que l'amélioration de l'efficacité du traitement des déchets, la construction de logements à haut rendement énergétique et la plantation de plus de 7 000 arbres et arbustes chaque année. Grodno avait lancé un réseau de chargement de véhicules électriques afin de rendre les transports urbains plus écologiques.

M. Victor Vieira, Conseiller principal auprès du Directeur du Département de l'environnement urbain de la ville de Lisbonne (Portugal), a décrit les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur Lisbonne et la manière dont les réseaux liés à l'eau, à l'énergie et aux matériaux subissaient localement ces conséquences. La ville construisait actuellement un réseau de distribution d'eau non potable en utilisant les eaux usées traitées, encourageait la mobilité partagée en améliorant le réseau cyclable et développait le système alimentaire grâce à un verger public et des installations de compostage domestique et collectif.

M^{me} Eleni Myrivili, Conseillère principale de la ville d'Athènes, a indiqué qu'Athènes commençait à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives circulaires. D'importants progrès avaient été réalisés en matière de biodéchets et de compostage, en particulier dans les hôpitaux et les supermarchés. En utilisant l'aqueduc d'Hadrien, datant de l'époque romaine, et les nouvelles technologies, Athènes serait en mesure de réutiliser les eaux usées à des fins d'irrigation des espaces verts urbains, d'agriculture et d'autres utilisations d'eau non potable. Une carte solaire avait été élaborée pour évaluer le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits athéniens. Athènes rendait le tourisme plus durable grâce à un modèle d'économie circulaire qui permettait aux revenus du tourisme de rester dans la ville et d'améliorer la qualité de vie locale.

En conclusion, la Secrétaire exécutive a rappelé aux villes l'engagement qu'elles avaient pris lors du premier Forum des maires et les a invitées au deuxième Forum des maires, prévu en 2022. La CEE était prête à soutenir la transition vers une économie circulaire dans les villes.

Travaux des équipes de la CEE chargées des différents domaines d'interaction

La Secrétaire exécutive a présenté les travaux réalisés au cours de l'exercice biennal écoulé par les équipes de la CEE chargées des différents domaines d'interaction. Afin de mettre en œuvre des solutions intégrées aux problèmes intersectoriels que posait la réalisation des ODD, ces équipes réunissaient des membres du personnel de différentes divisions pour qu'ils collaborent dans quatre domaines dans lesquels on pouvait escompter des effets importants : l'utilisation durable des ressources naturelles, les villes durables et intelligentes pour tous les âges, la mobilité durable et la connectivité intelligente, ainsi que la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Avec le soutien financier de la Fédération de Russie, chaque équipe avait lancé une publication phare lors d'une activité organisée en marge de la Commission le 19 avril, afin de mettre en lumière les tendances, les difficultés et les perspectives observées dans la région, de présenter les travaux de la CEE en la matière et de formuler des recommandations en vue de solutions intégrées tournées vers l'avenir. En outre, les équipes chargées des différents domaines d'interaction avaient collaboré à des projets extrabudgétaires et financés par le Compte de l'ONU pour le développement, publié des résultats communs, notamment des notes d'orientation, des indicateurs et des lignes directrices, et renforcé leur coopération avec des partenaires nouveaux ou déjà existants.

M. Yaroslav Demchenkov, Vice-Ministre de l'intégration européenne auprès du Ministère ukrainien de l'énergie, a déclaré que l'approche fondée sur les interactions ajoutait une valeur considérable aux interactions de l'Ukraine avec la CEE. S'appuyant sur les sous-programmes de la CEE relatifs à l'énergie durable, aux transports et à l'environnement, l'Ukraine avait élaboré un projet de plan d'action pour la production et l'utilisation de l'hydrogène, un projet de plan d'action pour l'utilisation de l'hydrogène dans les transports routiers et un projet de rapport de cadrage en application de la procédure d'évaluation stratégique environnementale du plan d'action. Elle voyait dans l'hydrogène le fondement d'une société intégrée fondée sur les services et un moyen d'aider à réduire les

émissions de carbone dans les secteurs où il était difficile de les éliminer. Le projet de plan d'action et les documents qui l'accompagnaient constituaient une base solide pour l'élaboration d'une stratégie ukrainienne de l'hydrogène et les travaux avaient commencé sur divers projets pilotes. Le soutien et l'approche intersectorielle de la CEE avaient été essentiels pour lancer ce processus.

M. Robert Thaler, Président du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), a déclaré que le PPE-TSE était un excellent exemple de travail fondé sur les interactions, qui réunissait les sous-programmes de la CEE relatifs au transport durable et à l'environnement, ainsi que le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), organisation partenaire, afin d'étudier les aspects environnementaux et sanitaires des transports et de la mobilité. Les résultats concrets comprenaient notamment un partenariat sur l'écoconduite et des études sur les emplois dans les transports verts et sains. La cinquième réunion ministérielle de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui aurait lieu à Vienne (mai 2021), aurait pour thème « Bâtir un avenir meilleur en évoluant vers des modes de mobilité et de transport nouveaux, propres, sûrs, sains et inclusifs » et devrait adopter la déclaration ministérielle de Vienne et le premier plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme.

M. Jan Hoffmann, Chef du Service de la logistique commerciale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a fait valoir que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence l'importance de la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle. La CNUCED et les commissions régionales avaient lancé le projet intitulé « Transports et connectivité du commerce à l'ère des pandémies », qui était axé sur les solutions sans contact, la connectivité ininterrompue et le renforcement de la coopération régionale et sectorielle. Le commerce électronique prenait de plus en plus d'importance. L'initiative *eTrade for All*, dirigée par la CNUCED, visait à combler le manque d'informations et de ressources sur le commerce électronique et à tirer parti des partenariats dans l'économie numérique mondiale.

M^{me} Elisabete Quintas da Silva, Présidente du Comité de la politique de l'environnement de la CEE, a loué l'approche fondée sur les interactions pour son ambition et ses résultats concrets.

| | | | |
|--------------------|------------------------|---------------------|-----------------|
| Vice-Chair: | Ms. A. Strand (Norway) | 18–19 November 2019 | |
| | | 13th meeting | ECE/WG.1/2020/2 |
| | | 19–20 November 2020 | |

B. Meetings held under the auspices of the Commission

Steering Committee of the Transport, Health and Environment Pan-European Programme (THE PEP)

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Chair: | Mr. R. Thaler (Austria) | 17th session | ECE/AC.21/SC/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. V. Rønning (Norway) | 21–23 October 2019 | EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2 |
| | Mr. V. Donchenko (Russian Federation) | | |
| | | 18th session | ECE/AC.21/SC/2020/2 |
| | | 26–27 November 2020 | EUPCR2016697/5.3/2 |

Regional Forum on Sustainable Development for the UNECE Region

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|
| Chair: | Mr. V. Sadiqov (Azerbaijan) | 19 March 2020 | ECE/RFSD/2020/2 |
| Co-Chairs: | Mr. F. André (Portugal) | 17–18 March 2021 | ECE/RFSD/2021/2 |
| | Mr. L. Borbély (Romania) | | |

Beijing+25 Regional Review Meeting

| | | | |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------|
| Co-Chairs: | Ms. A. Omurbekova (Kyrgyz Republic) | 29–30 October 2019 | ECE/AC.28/2019/2 |
| | Ms. P. Baeriswyl (Switzerland) | | |

C. Meetings of the sectoral committees and other meetings held under their auspices

Committee on Environmental Policy

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Chair: | Ms. E. Quintas da Silva (Portugal) | 25th session | ECE/CEP/ /2019/15 |
| Vice-Chairs: | Ms. E. Kouznetsova (Belarus) | 13–15 November 2019 | |
| | Mr. M. De Moor (Belgium) | | |
| | Mr. K. Heinma (Estonia) | | |
| | Ms. N. Tkhilava (Georgia) | | |
| | Mr. M. Bass (Germany) | | |
| | Ms. A. L. Shalabekova (Kazakhstan) | | |
| | Ms. M. Nagornii (Republic of Moldova) | | |
| | Mr. Y. Tsaturov (Russian Federation) | | |
| | Ms. B. Filipović Dušić (Serbia) | | |
| | Ms. M. Rohn-Brossard (Switzerland) | | |
| | Ms. M. E. McPhee (United States) | | |
| Chair: | Ms. E. Quintas da Silva (Portugal) | 26th session | ECE/CEP/S/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. L. Lukina (Belarus) | 9–10 November 2020 | |
| | Mr. M. De Moor (Belgium) | | |
| | Mr. K. Heinma (Estonia) | | |

Ms. N. Tkhilava (Georgia)
Mr. M. Bass (Germany)
Ms. A. L. Shalabekova (Kazakhstan)
Ms. M. Nagornii (Republic of Moldova)
Mr. Y. Tsaturov (Russian Federation)
Ms. B. Filipović Dušić (Serbia)
Ms. M. Rohn-Brossard (Switzerland)
Mr. Y. Elkei (United States)

Joint Task Force on Environmental Statistics and Indicators
(organized jointly with the Conference of European Statisticians)

| | | | |
|---------------------|--|--------------------|-------------------------|
| Chair: | Ms. E. Poleshchuk (Belarus) | 16th session | ECE/CEP-CES/GE.1/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. Š. Korajčević (Bosnia and Herzegovina) | 28–29 October 2019 | |
| | Ms. N. Shashlova (Russian Federation) | 17th session | ECE/CEP-CES/GE.1/2020/2 |
| | | 26 October 2020 | |

Working Group on Environmental Monitoring and Assessment

| | | | |
|---------------------|--------------------------------------|-----------------|----------------------|
| Chair: | Ms. K. Nikolovska (North Macedonia) | 21st session | ECE/CEP/AC.10/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. M. Javakhishvili (Georgia) | 6–7 May 2019 | |
| | Mr. Y. Tsaturov (Russian Federation) | 22nd session | ECE/CEP/AC.10/2020/2 |
| | | 27 October 2020 | |

Steering Committee on Education for Sustainable Development

| | | | |
|--------------------|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| Chair: | Ms. A. Zachariou (Cyprus) | 14th session | ECE/CEP/AC.13/2019/2 |
| Vice-Chair: | Ms. J. Duishenova (Kyrgyzstan) | 2–3 May 2019 | |
| | | 15th session | ECE/CEP/AC.13/2020/2 |
| | | 19–20 October 2020 | |

Inland Transport Committee

| | | | |
|---------------------|-------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. K. Schockaert (Belgium) | 82nd session | ECE/TRANS/294, Add.1 |
| Vice-Chairs: | Ms. M.-P. Meganck (France) | 25–28 February 2020 | |
| | Mr. J. Kleniewski (Poland) | | |
| | Mr. R. Dobre (Romania) | | |
| | Mr. S. Andreev (Russian Federation) | | |
| | | 83rd session | ECE/TRANS/304 |
| | | 23–26 February 2021 | |

Global Forum for Road Traffic Safety

| | | | |
|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Chair: | Ms. L. Iorio (Italy) | 79th session | ECE/TRANS/WP.1/169 |
| Vice-Chairs: | Mr. J. Valmain (France) | 17–20 September 2019 | |
| | Mr. D. Mitroshin (Russian Federation) | | |

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|------------------------|
| | | 80th session 9–13 March 2020 | ECE/TRANS/WP.1/171 |
| | | 81st session 21–25 September 2020 | ECE/TRANS/WP.1/173 |
| Chair: | Ms. L. Iorio (Italy) | 82nd session | ECE/TRANS/WP.1/175 |
| Vice-Chairs: | Mr. K. Hofman (Belgium) Mr. D. Mitroshin (Russian Federation) | 8–12 March 2021 | |
| Group of Experts on Road Signs and Signals | | | |
| Chair: | Mr. K. Hofman (Belgium) | 19th session 20–21 June 2019 | ECE/TRANS/WP.1/GE.2/38 |
| Working Party on Transport Trends and Economics | | | |
| Chair: | Mr. P. De Wildt (Netherlands) | 32nd session | ECE/TRANS/WP.5/66 |
| Vice-Chair: | Mr. S. Andreev (Russian Federation) | 2–4 September 2019 | |
| | | 33rd session 7–8 September 2020 | ECE/TRANS/WP.5/68 |
| Group of Experts on Climate Change Impacts and Adaptation For Transport Networks and Nodes | | | |
| Chair: | Mr. J. Kleniewski (Poland) | 17th session | ECE/TRANS/WP.5/GE.3/34 |
| Vice-Chair: | Mr. P. De Wildt (Netherlands) | 24–25 April 2019 | |
| Chair: | Mr. P. De Wildt (Netherlands) | 18th session 6–7 June 2019 | ECE/TRANS/WP.5/GE.3/36 |
| Chair: | Ms. S. Hänsel (Germany) | 19th session | ECE/TRANS/WP.5/GE.3/38 |
| Vice-Chairs: | Ms. E. Smalley (Canada) Mr. J. Kleniewski (Poland) | 1–2 October 2020 | |
| Group of Experts on Benchmarking Transport Infrastructure Construction Costs | | | |
| Chair: | Mr. J. Kleniewski (Poland) | 8th session | ECE/TRANS/WP.5/GE.4/16 |
| Vice-Chair: | Ms. L. Ünal (Turkey) | 15–16 July 2019 | |
| Chair: | Mr. A. Maciejewski (Poland) | 9th session | ECE/TRANS/WP.5/GE.4/18 |
| Vice-Chair: | Ms. L. Ünal (Turkey) | 30 September-1 October 2019 | |
| | | 10th session 30–31 January 2020 | ECE/TRANS/WP.5/GE.4/20 |
| | | 11th session 8–9 April 2021 | ECE/TRANS/WP.5/GE.4/23 |
| Working Party on Transport Statistics | | | |

Chair: Mr. P. Smeets (Netherlands) 70th session ECE/TRANS/WP.6/177
Vice-Chair: Ms. A. Oblak Flander (Slovenia) 12–14 June 2019

71st session ECE/TRANS/WP.6/179
17–19 June 2020

Working Party on the Transport of Perishable Foodstuffs

Chair: Mr. K. de Putter (Netherlands) 75th session ECE/TRANS/WP.11/241
Vice-Chair: Mr. E. Devin (France) 8–11 October 2019

Chair: Mr. K. de Putter (Netherlands) 76th session ECE/TRANS/WP.11/243
Vice-Chair: Mr. J.-M. Bonnal (France) 13–16 October 2020

Working Party on the Transport of Dangerous Goods

Chair: Ms. A. Roumier (France) 106th session ECE/TRANS/WP.15/246
Vice-Chair: Mr. J. A. Franco (Portugal) 13–17 May 2019

Chair: Ms. A. Roumier (France) 107th session ECE/TRANS/WP.15/248
Vice-Chair: Mr. A. Simoni (Italy) 11–15 November 2019

108th session ECE/TRANS/WP.15/251
10–13 November 2020

Joint Meeting of the RID Safety Committee and the Working Party on the Transport of Dangerous Goods

Chair: Mr. C. Pfauvadel (France) 17–27 September 2019 ECE/TRANS/WP.15/AC.1/156
Vice-Chair: Ms. S. Garcia Wolfrum (Spain)

14–18 September 2020 ECE/TRANS/WP.15/AC.1/158

15–19 March 2021 ECE/TRANS/WP.15/AC.1/160

Joint Meeting of Experts on the Regulations annexed to the European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (ADN) (and Safety Committee)

Chair: Mr. H. Langenberg (Netherlands) 35th session ECE/TRANS/WP.15/AC.2/72
Vice-Chair: Mr. K. Kempmann (CCNR) 28–30 August 2019

Chair: Mr. H. Langenberg (Netherlands) 36th session ECE/TRANS/WP.15/AC.2/74
Vice-Chair: Mr. B. Birkhuber (Austria) 27–31 January 2020

37th session ECE/TRANS/WP.15/AC.2/76
25–29 January 2021

Administrative Committee of the European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (ADN)

Chair: Mr. H. Langenberg (Netherlands) 23rd session ECE/ADN/51

| | | | |
|--------------------|----------------------------|-----------------|------------|
| Vice-Chair: | Mr. B. Birkhuber (Austria) | 30 August 2019 | |
| | | 24th session | ECE/ADN/53 |
| | | 31 January 2020 | |
| | | 25th session | ECE/ADN/56 |
| | | 29 January 2021 | |

Working Party on Intermodal Transport and Logistics

| | | | |
|-------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Chair: | Mr. M. Costa (Italy) | 62nd session | ECE/TRANS/WP.24/145 |
| Vice-Chair | Ms. J. Elsinger (Austria) | 30 October-1 November 2019 | |
| Chair | Ms. J. Elsinger (Austria) | 63rd session | ECE/TRANS/WP.24/147 |
| Vice-Chair | Ms. P. Tomkova (Czechia) | 28–30 October 2020 | |

World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)

| | | | |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. B. Kisulenko (Russian Federation) | 178th session | ECE/TRANS/WP.29/1147 |
| Vice-Chair: | Mr. A. Erario (Italy) | 25–28 June 2019 | |
| | | 179th session | ECE/TRANS/WP.29/1149 |
| | | 12–15 November 2019 | |
| | | 180th session | ECE/TRANS/WP.29/1151 |
| | | 10–13 March 2020 | |
| | | 181st session | ECE/TRANS/WP.29/1153 |
| | | 24 June 2020 | |
| | | 182nd session | ECE/TRANS/WP.29/1155 |
| | | 9–13 November 2020 | |
| Chair: | Mr. A. Erario (Italy) | 183rd session | ECE/TRANS/WP.29/1157 |
| Vice-Chair: | Mr. S. Anikeev (Russian Federation) | 9–11 March 2021 | |

Working Party on Noise and Tyres (GRBP)

| | | | |
|--------------------|--------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Chair: | Mr. S. Ficheux (France) | 70th session | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/68 |
| Vice-Chair: | Mr. A. Bocharov (Russian Federation) | 11–13 September 2019 | |
| | | 71st session | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/69 |
| | | 28–31 January 2020 | |
| | | 72nd session | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/70 |
| | | 8–9 September 2020 | |
| | | 73rd session | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/71 |
| | | 26–29 January 2021 | |

Working Party on Lighting and Light-signalling (GRE)

| | | | |
|---|-------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Chair: | Mr. M. Loccufier (Belgium) | 81st session | ECE/TRANS/WP.29/GRE/81 |
| Vice-Chair: | Mr. D. Rovers (Netherlands) | 15–18 April 2019 | |
| | | 82nd session | ECE/TRANS/WP.29/GRE/82 |
| | | 22–25 October 2019 | |
| | | 83rd session | ECE/TRANS/WP.29/GRE/83 |
| | | 19–23 October 2020 | |
| Working Party on Pollution and Energy (GRPE) | | | |
| Chair: | Mr. A. Rijnders (Netherlands) | 79th session | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/79 |
| | | 21–24 May 2019 | |
| Chair: | Mr. A. Rijnders (Netherlands) | 80th session | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/80 |
| Vice-Chair: | Mr. D. Kay (United Kingdom) | 14–17 January 2020 | |
| | | 81st session | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/81 |
| | | 9–12 June 2020 | |
| | | 82nd session | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/82 |
| | | 12–15 January 2021 | |
| Working Party on Automated/Autonomous and Connected Vehicles (GRVA) | | | |
| Chair: | Mr. B. Frost (United Kingdom) | 3rd session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/3 |
| Vice-Chairs: | Ms. C. Chen (China) | 3–4 June 2019 | |
| | Mr. T. Onoda (Japan) | | |
| | | 4th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/4 |
| | | 24–27 September 2019 | |
| Chair: | Mr. R. Damm (Germany) | 5th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/5 |
| Vice-Chairs: | Ms. C. Chen (China) | 10–14 February 2020 | |
| | Mr. T. Onoda (Japan) | | |
| | | 6th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/6 |
| | | 3–4 March 2020 | |
| | | 7th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/7 |
| | | 21–25 September 2020 | |
| | | 8th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/8 |
| | | 14–16 December 2020 | |
| | | 9th session | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/9 |
| | | 1–5 February 2021 | |
| Working Party on General Safety Provisions (GRSG) | | | |
| Chair: | Mr. A. Erario (Italy) | 117th session | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/96 |
| Vice-Chair: | Mr. K. Hendershot (Canada) | 8–11 October 2019 | |
| | | 118th session | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/97 |
| | | 15–17 July 2020 | |

| | | | |
|--|---|---------------------------------------|--------------------------|
| | | 119th session 6–9 October 2020 | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/98 |
| | | 120th session 11 January 2021 | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/99 |
| | | 121st session 12–16 April 2021 | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/100 |
| Working Party on Passive Safety (GRSP) | | | |
| Chairs: | Mr. N. Nguyen (United States) Mr. J.W. Lee (Republic of Korea) | 65th session 13–17 May 2019 | ECE/TRANS/WP.29/GRSP/65 |
| Chair: | Mr. M. Koubek (United States) | 66th session | ECE/TRANS/WP.29/GRSP/66 |
| Vice-Chair: | Mr. H.G. Kim (Republic of Korea) | 10–13 December 2019 | |
| | | 67th session 20–23 July 2020 | ECE/TRANS/WP.29/GRSP/67 |
| | | 68th session 7–11 December 2020 | ECE/TRANS/WP.29/GRSP/68 |
| Working Party on Customs Questions affecting Transport | | | |
| Chair: | Mr. R. Kristiansson (Sweden) | 152nd session | ECE/TRANS/WP.30/304 |
| Vice-Chair: | Mr. O. Fedorov (Ukraine) | 12 June 2019 | |
| | | 153rd session 15–18 October 2019 | ECE/TRANS/WP.30/306 |
| | | 154th session 4–7 February 2020 | ECE/TRANS/WP.30/308 |
| | | 155th session 13 & 15 October 2020 | ECE/TRANS/WP.30/310 |
| Chair: | Mr. O. Fedorov (Ukraine) | 156th session 9 & 11 February 2021 | ECE/TRANS/WP.30/312 |
| Administrative Committee for the TIR Convention 1975 | | | |
| Chair: | Ms. V. Raun Bøg (Denmark) | 70th session 13 June 2019 | ECE/TRANS/WP.30/AC.2/143 |
| | | 71st session 17 October 2019 | ECE/TRANS/WP.30/AC.2/146 |
| Chair: | Ms. L. J. Harantova (Czech Republic) | 72nd session 6 February 2020 | ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147 |
| Chair: | Ms. V. Raun Boeg (Denmark) | 73rd session 13–15 October 2020 | ECE/TRANS/WP.30/AC.2/149 |

Chair: Mr. O. Beyhan (Turkey) 74th session ECE/TRANS/WP.30/AC.2/151
Vice-Chair: Ms. F. Coulon (Belgium) 9–11 February 2021

Administrative Committee for the International Convention on the Harmonization of Frontier Controls of Goods, 1982

Chair: Mr. O. Fedorov (Ukraine) 11th session ECE/TRANS/WP.30/AC.3/22
13 June 2019
12th session ECE/TRANS/WP.30/AC.3/23
5 February 2020

Group of Experts on the Conceptual and Technical Aspects of Computerization of the TIR Procedure

Chair: Mr. P. Arsic (Serbia) 1st session ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2
20–22 January 2021
Extraordinary session ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2021/39
7–8 April 2021

Working Party on Road Transport

Chair: Mr. R. Symonenko (Ukraine) 114th session ECE/TRANS/SC.1/412
Vice-Chairs: Mr. D. de Groot (Netherlands) 16–18 October 2019
Mr. K. Lewczak (Poland)

Chair: Mr. R. Symonenko (Ukraine) 115th session ECE/TRANS/SC.1/414
Vice-Chairs: Ms. A. Novikova (Latvia) 14 October 2020
Mr. K. Lewczak (Poland)

Group of Experts on European Agreement concerning Work of Crews of Vehicles Engaged in International Road Transport (AETR)

Chair: Mr. R. Symonenko (Ukraine) 21st session ECE/TRANS/SC.1/GE.21/51
15–16 October 2019
22nd session ECE/TRANS/SC.1/GE.21/55
13 October 2020
23rd session ECE/TRANS/SC.1/GE.21/57
22 February 2021

Working Party on Rail Transport

Chair: Mr. K. Kulesza (Poland) 73rd session ECE/TRANS/SC.2/232
Vice-Chairs: Mr. A. Rom (Israel) 25–27 November 2019
Mr. H. Groot (Netherlands)

Chair: Mr. K. Kulesza (Poland) 74th session ECE/TRANS/SC.2/234
Vice-Chair: Mr. H. Groot (Netherlands) 18–20 November 2020

Group of Experts towards Unified Railway Law

| | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Chair: | Mr. A. Druzhinin (Russian Federation) | 20th session 9–11 July 2019 | ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2019/8 |
| Chair: | Mr. A. Druzhinin (Russian Federation) | 21st session | ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2019/14 |
| Vice-Chair: | Ms. M. Urbańska (PKP Cargo S.A.) | 16–18 October 2019 | |
| | | 22nd session 28–29 September 2020 | ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2020/2 |
| | | 23rd session 13–15 January 2021 | ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2021/2 |
| Group of Experts on the Permanent Identification of Railway Rolling Stock (PIRRS) | | | |
| Chair: | Mr. K. Grigoriev (Russian Federation) | 1st session 2–4 September 2020 | ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/2 |
| | | 2nd session 14–15 December 2020 | ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/8 |
| Working Party on Inland Water Transport | | | |
| Chair: | Mr. S. Turf (Belgium) | 63rd session 6–8 October 2019 | ECE/TRANS/SC.3/210 |
| | | 64th session 7–9 October 2020 | ECE/TRANS/SC.3/213 |
| Working Party on the Standardization of Technical and Safety Requirements in Inland Navigation | | | |
| Chair: | Mr. I. Ignatov (Bulgaria) | 55th session 19–21 June 2019 | ECE/TRANS/SC.3/WP.3/110 |
| Chair: | Mr. I. Ignatov (Bulgaria) | 56th session | ECE/TRANS/SC.3/WP.3/112 |
| Vice-Chair: | Mr. A. Afanasiev (Belarus) | 12–14 February 2020 | |
| | | 57th session 9 October 2020 | ECE/TRANS/SC.3/WP.3/114 |
| | | 58th session 17–19 February 2021 | ECE/TRANS/SC.3/WP.3/116 |
| Conference of European Statisticians | | | |
| Chair: | Ms. M. Bruun (Finland) | 67th plenary session | ECE/CES/97 |
| Vice-Chairs: | Mr. S. Mnatsakanyan (Armenia) | 26–28 June 2019 | |
| | Mr. K. Pesendorfer (Austria) | | |
| | Mr. A. Arora (Canada) | | |
| | Mr. J. Santaella (Mexico) | | |
| | Ms. L. MacPherson (New Zealand) | | |
| | Mr. J. Pullinger (United Kingdom) | | |

| | | | |
|---------------------|-------------------------------|----------------------|------------|
| Chair: | Ms. M. Bruun (Finland) | 68th plenary session | ECE/CES/99 |
| Vice-Chairs: | Mr. S. Mnatsakanyan (Armenia) | 22–24 June 2020 | |
| | Mr. A. Arora (Canada) | | |
| | Mr. P. Dalton (Ireland) | | |
| | Mr. J. Santaella (Mexico) | | |
| | Mr. M. Sowden (New Zealand) | | |
| | Mr. D. Rozkrut (Poland) | | |
| | Mr. M. Kovacevic (Serbia) | | |

Joint Task Force on Environmental Statistics and Indicators
(organized jointly with the Committee on Environmental Policy)

| | | | |
|---------------------|--|--------------------|-------------------------|
| Chair: | Ms. E. Poleshchuk (Belarus) | 16th session | ECE/CEP-CES/GE.1/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. Š. Korajčević (Bosnia and Herzegovina) | 28–29 October 2019 | |
| | Ms. N. Shashlova (Russian Federation) | | |
| | | 17th session | ECE/CEP-CES/GE.1/2020/2 |
| | | 26 October 2020 | |

Group of Experts on Measuring Quality of Employment

| | | | |
|----------------|----------------------------|-------------------|----------------------|
| Chairs: | Mr. J. Gilmore (Canada) | 10th session | ECE/CES/GE.12/2019/2 |
| | Mr. F. Schueller (Germany) | 6–8 November 2019 | |

Group of Experts on Business Registers

| | | | |
|---------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. A. Allen (United Kingdom) | 16th session | ECE/CES/GE.42/2019/2 |
| | | 30 September– 2 October 2019 | |

Group of Experts on National Accounts

| | | | |
|---------------|-------------------------|-----------------|----------------------|
| Chair: | Mr. J. Tebrake (Canada) | 9–12 April 2019 | ECE/CES/GE.20/2019/2 |
|---------------|-------------------------|-----------------|----------------------|

Group of Experts on Population and Housing Censuses

| | | | |
|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. M. Hamel (Canada) | 18–20 September 2019 | ECE/CES/GE.41/2019/2 |
|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|

Steering Committee on Trade Capacity and Standards

| | | | |
|---------------------|--|----------------|-----------------|
| Chair: | Ms. D. Kabiyeva (Kazakhstan) | 5th session | ECE/CTCS/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. D. Fomchenko (Belarus) | 28–29 May 2019 | |
| | Mr. T. Ulianovschi (Republic of Moldova) | | |

Centre for Trade Facilitation and Electronic Business
(UN/CEFACT)

| | | | |
|---------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|
| Chair: | Ms. S. Probert (United Kingdom) | 26th session | ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. I. Watt (Australia) | 26 November 2020 | |
| | Mr. M. Laskowski (Canada) | | |
| | Ms. H. Becha (France) | | |

| | | | |
|---------------------|--|------------------|---------------------------|
| | Mr. T. Khan (India) | | |
| | Ms. L. Fratini Passi (Italy) | | |
| | Mr. B. Slot (Netherlands) | | |
| | Ms. E. Igwe (Nigeria) | | |
| | Mr. A. Bondarenko (Russian Federation) | | |
| Chair: | Ms. S. Probert (United Kingdom) | 27th session | ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. I. Watt (Australia) | 19–20 April 2021 | |
| | Mr. M. Laskowski (Canada) | | |
| | Ms. H. Becha (France) | | |
| | Mr. T. Khan (India) | | |
| | Ms. L. Fratini Passi (Italy) | | |
| | Mr. H. J. Van Burg (Netherlands) | | |
| | Ms. E. Igwe (Nigeria) | | |
| | Mr. A. Bondarenko (Russian Federation) | | |

Working Party on Regulatory Cooperation and Standardization
Policies (WP.6)

| | | | |
|---------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------|
| Chair: | Ms. M. Stoldt (Germany) | 29th session | ECE/CTCS/WP.6/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. V. Tataritsky (Belarus) | 20–22 November 2019 | |
| | Mr. M. Chloupek (Czechia) | | |
| | | 30th session | ECE/CTCS/WP.6/2020/INF.2 |
| | | 2–3 November 2020 | |

Working Party on Agricultural Quality Standards

| | | | |
|--------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Chair: | Ms. A. Sudol (Poland) | 75th session | ECE/TRADE/C/WP.7/2019/2 |
| Vice-Chair: | Mr. G. Lambrechts (Belgium) | 19–21 November 2019 | |
| Chair: | Ms. A. Sudol (Poland) | 76th session | ECE/TRADE/C/WP.7/2020/2 |
| Vice-Chair: | Mr. B. Gwartney (United States) | 16–17 November 2020 | |

Specialized Section on Standardization
of Fresh Fruit and Vegetables

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------|---------------------------|
| Chair: | Ms. U. Bickelmann (Germany) | 67th session | ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2019/2 |
| Vice-Chair: | Mr. C. Julius (South Africa) | 13–15 May 2019 | |
| | | 68th session | ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/2 |
| | | 6–8 May 2020 | |

Specialized Section on Standardization
of Dry and Dried Produce

| | | | |
|---------------|-------------------------------|-----------------|------------------------------|
| Chair: | Mr. D. LaFond (United States) | 65th session | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2019/2 |
| | Mr. U. Aslanov (Tajikistan) | 24–26 June 2019 | |
| | Ms. A. Uluhan (Turkey) | | |
| | | 66th session | ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2020/2 |
| | | 15–17 June 2020 | |

Specialized Section on Standardization of Meat

| | | | |
|--------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Chair: | Mr. I. King (Australia) | 28th session | ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2020/2 |
| Vice-Chair: | Mr. M. Lobstein (United States) | 12–13 October 2020 | |

Specialized Section on Standardization
of Seed Potatoes

| | | | |
|---------------------|---|------------------|---------------------------|
| Chair: | Ms. H. Kortemaa (Finland) | 47th session | ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. N. Crump (Australia) Ms. N. Zidack (United States) | 16–17 March 2020 | |
| | | 48th session | ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2021/2 |
| | | 18–19 March 2021 | |

Committee on Sustainable Energy

| | | | |
|---------------------|--|----------------------|----------------|
| Chair: | Mr. J. Keinhorst (Germany) | 28th session | ECE/ENERGY/123 |
| Vice-Chairs: | Mr. A. Softic (Bosnia and Herzegovina) Ms. N. Turnava (Georgia) Mr. J. Gannon (Ireland) Mr. G. Dialuce (Italy) Mr. T. Karashev (Kazakhstan) Mr. P. Pikus (Poland) Mr. A. Tolpanov (Russian Federation) Ms. J. Simovic (Serbia) Mr. J-C. Füeg (Switzerland) Ms. N. Boyko (Ukraine) Mr. J. Daniels (United States) | 25–27 September 2019 | |

| | | | |
|---------------------|--|---------------------|----------------|
| Chair: | Mr. J. Keinhorst (Germany) | 29th session | ECE/ENERGY/133 |
| Vice-Chairs: | Mr. T. Melkonyan (Armenia) Mr. A. Softić (Bosnia and Herzegovina) Mr. D. Tvalabeishvili (Georgia) Mr. J. Gannon (Ireland) Mr. G. Dialuce (Italy) Mr. K. Rakhimov (Kazakhstan) Mr. P. Pikus (Poland) Mr. A. Tolparov (Russian Federation) Ms. J. Simovic (Serbia) Mr. J-C. Füeg (Switzerland) Mr. Y. Demchenkov (Ukraine) Mr. J. Daniels (United States) | 25–27 November 2020 | |

Expert Group on Resource Management

| | | | |
|------------------------|--|---------------------|------------------------|
| Chairs: | Mr. D. MacDonald (United States) | 10th session | ECE/ENERGY/GE.3/2019/2 |
| 1st Vice-Chair: | Mr. I. Shpurov (Russian Federation) | 29 April-3 May 2019 | |
| Vice-Chairs: | Mr. P. Msoma (AUC) Ms. N. Farajullayeva (Azerbaijan) Mr. Y. J. Lee (Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia) Mr. R. Dixon (CRIRSCO) Mr. M. Grohol (EC D.G. GROW) Mr. M. Neumann (EFG) Mr. Z. Horváth (EGS) Mr. F. Birol (IEA) | | |

Ms. G. Falcone (IGA)
Mr. H. Allaboun (Jordan)
Mr. T. Arisekola (Nigeria)
Mr. K. R. Knudsen (Norway)
Mr. R. Sarudiansky (OLAMI)
Mr. R. Misztal (Poland)
Mr. B. Seiller (SPE)
Mr. A. Jones (Technical Advisory Group)
Ms. M. Ersoy (Turkey)
Mr. B. Van Gosen (United States)

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. D. MacDonald (United States) | 11th session | ECE/ENERGY/GE.3/2020/2 |
| 1st Vice-Chair: | Mr. I. Shpurov (Russian Federation) | 22–25 September 2020 | |
| Vice-Chairs: | Mr. P. Msoma (AUC) | | |
| | Ms. N. Farajullayeva (Azerbaijan) | | |
| | Ms. B. Knežević (Bosnia and Herzegovina) | | |
| | Mr. J. Ju (China) | | |
| | Mr. Y. J. Lee (Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia) | | |
| | Mr. R. Dixon (CRIRSCO) | | |
| | Mr. M. Grohol (EC D.G. GROW) | | |
| | Mr. M. Neumann (EFG) | | |
| | Mr. Z. Horváth (EGS) | | |
| | Mr. F. Birol (IEA) | | |
| | Ms. G. Falcone (IGA) | | |
| | Mr. H. Allaboun (Jordan) | | |
| | Mr. V. Babashev (Kazakhstan) | | |
| | Mr. T. Arisekola (Nigeria) | | |
| | Mr. R. Sarudiansky (OLAMI) | | |
| | Mr. R. Misztal (Poland) | | |
| | Ms. T. Ponce de Leão (Portugal) | | |
| | Mr. B. Seiller (SPE) | | |
| | Ms. E. Ingvald (Sweden) | | |
| | Mr. A. Jones (Technical Advisory Group) | | |
| | Ms. M. Ersoy (Turkey) | | |

Group of Experts on Coal Mine Methane

| | | | |
|---------------------|---|-----------------------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. R. Pilcher (Raven Ridge Resources, Inc.) | 14th session 7–8 November 2019 | ECE/ENERGY/GE.4/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. C. Talkington (Advanced Resources International, Inc) | | |
| | Mr. C. Backhaus (A-TEC Anlagentechnik GmbH) | | |
| | Mr. Y. Bobrov (Association of Donbass Mining Towns) | | |
| | Mr. A. Softic (Bosnia and Herzegovina) | | |
| | Mr. N. Butler (HEL-EAST Ltd) | | |
| | Mr. Z. Jin (International Centre of Excellence on CMM in China) | | |
| | Mr. L. Kroplewski (International Centre of Excellence on CMM in Poland) | | |
| | Mr. P. Pikus (Poland) | | |

Mr. J. Skiba (Poland)
Mr. S. Shumkov (Russian Federation)
Mr. M. Savic (Serbia)
Mr. D. Creedy (Sindicatum Sustainable Resources)
Mr. H. Erdogan (Turkey)
Mr. I. Yashchenko (Ukraine)
Mr. Ö. Karacan (United States)

Chair: Mr. R. Pilcher (Raven Ridge Resources, Inc.) 15th session ECE/ENERGY/GE.4/2020/2
24–25 September 2020

Vice-Chairs: Mr. C. Talkington (Advanced Resources International, Inc)
Mr. C. Backhaus (A-TEC Anlagentechnik GmbH)
Mr. Y. Bobrov (Association of Donbass Mining Towns)
Mr. A. Softic (Bosnia and Herzegovina)
Mr. N. Butler (HEL-EAST Ltd)
Mr. L. Kroplewski (Independent expert)
Mr. Z. Jin (International Centre of Excellence on CMM in China)
Mr. P. Pikus (Poland)
Mr. J. Skiba (Poland)
Mr. S. Shumkov (Russian Federation)
Mr. M. Savic (Serbia)
Mr. D. Creedy (Sindicatum Sustainable Resources)
Mr. H. Erdogan (Turkey)
Mr. I. Yashchenko (Ukraine)
Mr. Ö. Karacan (United States)
Ms. V. Roshchanka (United States)

Chair: Mr. R. Pilcher (Raven Ridge Resources, Inc.) 16th session ECE/ENERGY/GE.4/2021/2
3–4 March 2021

Vice-Chairs: Mr. C. Talkington (Advanced Resources International, Inc)
Mr. Y. Bobrov (Association of Donbass Mining Towns)
Ms. A. Haracic (Bosnia and Herzegovina)
Mr. C. Backhaus (Germany)
Mr. Neil Butler (HEL-EAST Ltd)
Mr. L. Kroplewski (Independent expert)
Mr. Z. Jin (International Centre of Excellence on CMM in China)
Mr. J. Skiba (Poland)
Mr. S. Shumkov (Russian Federation)
Mr. D. Creedy (Sindicatum Sustainable Resources)
Mr. I. Yashchenko (Ukraine)
Mr. Ö. Karacan (United States)
Ms. V. Roshchanka (United States)

Group of Experts on Cleaner Electricity Systems

Chair: Mr. B. K. Worthington (United States) 15th session ECE/ENERGY/GE.5/2019/2
Vice-Chairs: Mr. V. Budinsky (Czechia) 5–6 November 2019

Mr. S. Katyshev (Kazakhstan)
Mr. S. Shumkov (Russian Federation)
Mr. A. Puljevic (Serbia)
Mr. J. Gibbins (United Kingdom)

| | | | |
|---------------------|--|---------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. J. Robb (United States) | 16th session | ECE/ENERGY/GE.5/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. V. Budinsky (Czechia) | 23–24 November 2020 | |
| | Mr. A. Minchener (IEA Clean Coal Centre) | | |
| | Mr. S. Katyshev (Kazakhstan) | | |
| | Mr. G. Popov (Russian Federation) | | |
| | Mr. A. Puljevic (Serbia) | | |
| | Mr. J. Gibbins (United Kingdom) | | |
| | Mr. K. Lee (World Nuclear Association) | | |

Group of Experts on Gas

| | | | |
|---------------------|--|----------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. F. de la Flor Garcia (Spain) | 7th session | ECE/ENERGY/GE.8/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. F. Marko (Austria) | 22–25 September 2020 | |
| | Mr. L. Damirli (Azerbaijan) | | |
| | Mr. B. Maksijan (Croatia) | | |
| | Mr. U. Wetzel (Germany) | | |
| | Mr. L. Bertran (International Gas Union) | | |
| | Mr. T. Indrebø (Norway) | | |
| | Mr. D. Shvedov (Russian Federation) | | |
| | Ms. D. Mulholland (United States) | | |

| | |
|------------------|------------------------|
| 8th session | ECE/ENERGY/GE.8/2021/2 |
| 25–26 March 2021 | |

Group of Experts on Energy Efficiency

| | | | |
|---------------------|--|------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. A. Dukovski (Macedonian Centre for Energy Efficiency) | 6th session | ECE/ENERGY/GE.6/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. N. Farajullayeva (Azerbaijan) | 7–8 October 2019 | |
| | Mr. A. Miniankou (Belarus) | | |
| | Mr. R. Savickas (Copenhagen Centre on Energy Efficiency) | | |
| | Mr. Z. Pavičić (Croatian Inventors Network) | | |
| | Ms. N. Jamburia (Georgia) | | |
| | Mr. C. Noll (Germany) | | |
| | Mr. P. Verma (International Energy Research Centre) | | |
| | Mr. B. Lebot (International Partnership for Energy Efficiency Cooperation) | | |
| | Mr. A. Pini (Italy) | | |
| | Mr. B. Melqvist (Russian Federation) | | |
| | Ms. A. Solujic (Serbia) | | |
| | Ms. A. Freyre (Services Industriels de Genève) | | |
| | Mr. K. Gura (Ukraine) | | |
| | Mr. M. K. Patel (University of Geneva) | | |

| | | | |
|---------------------|--|------------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. A. Dukovski (Macedonian Centre for Energy Efficiency) | 7th session | ECE/ENERGY/GE.6/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. N. Farajullayeva (Azerbaijan) Mr. A. Miniankou (Belarus) Mr. R. Savickas (Copenhagen Centre on Energy Efficiency) Mr. Z. Pavičić (Croatian Innovators Network) Ms. N. Jamburia (Georgia) Mr. C. Noll (Germany) Mr. B. Lebot (Independent expert) Mr. P. Verma (International Energy Research Centre) Mr. A. Pini (Italy) Mr. B. Melqvist (Russian Federation) Ms. A. Solujic (Serbia) Ms. A. Freyre (SIG) Mr. K. Gura (Ukraine) Mr. M. Kumar Patel (University of Geneva) | 22 & 25 September 2020 | |

Group of Experts on Renewable Energy

| | | | |
|---------------------|---|------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. N. Ramazanov (Azerbaijan) | 6th session | ECE/ENERGY/GE.7/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. A. Bylyku (Albania) Mr. A. Miniankou (Belarus) Mr. A. Softić (Bosnia and Herzegovina) Ms. M. Morese (FAO) Ms. M. Arabidze (Georgia) Mr. T. Fischer (Germany) Mr. P. Frankl (IEA) Mr. G. Gonul (IRENA) Mr. F. Cappelluti (Italy) Ms. A. Sospanova (Kazakhstan) Mr. G. Ermolenko (Russian Federation) Mr. Miloš Banjac (Serbia) Mr. K. Gura (Ukraine) | 7–8 October 2019 | |

| | | | |
|---------------------|--|----------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. K. Gura (Ukraine) | 7th session | ECE/ENERGY/GE.7/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. A. Bylyku (Albania) Ms. V. Keshishyan (Armenia) Mr. A. Miniankou (Belarus) Mr. A. Softić (Bosnia and Herzegovina) Ms. M. Morese (FAO) Ms. M. Arabidze (Georgia) Mr. T. Fischer (Germany) Mr. P. Frankl (IEA) Mr. G. Gonul (IRENA) Ms. A. Sospanova (Kazakhstan) Ms. R. Adib (REN21) Mr. G. Ermolenko (Russian Federation) Mr. M. Banjac (Serbia) | 22–25 September 2020 | |

Committee on Forests and the Forest Industry

Chair: Mr. G. Robertson (United States) 77th session ECE/TIM/2019/2
Vice-Chairs: Ms. M. Gaworska (Poland) 4–7 November 2019
 Ms. M. Sokolenko (Russian Federation)
 Mr. C. Dürr (Switzerland)

Chair: Ms. M. Sokolenko (Russian Federation) 78th session ECE/TIM/2020/2
Vice-Chairs: Ms. M. Gaworska (Poland) 4–6 November 2020
 Mr. P. Blombäck (Sweden)
 Mr. G. Robertson (United States)

Joint ECE/FAO Working Party on Forest Statistics, Economics and Management

Chair: Mr. M. Dieter (Germany) 42nd session ECE/TIM/EFC/WP.2/2021/2
Vice-Chairs: Ms. M. Wolicka-Posiadała (Poland) 22–24 March 2021
 Mr. J. Prestemon (United States)

Committee on Housing and Land Management

Chair: Ms. D. Andoni (Albania) 80th session ECE/HBP/201
Vice-Chairs: Mr. E. Khanalibayli (Azerbaijan) 2–4 October 2019
 Ms. A. Rogelj (Slovenia)

81st session ECE/HBP/206
 6–8 October 2020

Committee on Innovation, Competitiveness and Public-Private Partnership

Chairs: Mr. S. Yavuz Noyan (Turkey) 13th session ECE/CECI/2019/2
 Mr. S. Shlychkou (Belarus) 25–27 March 2019
 Mr. S. Tourgeman (Israel)
 Mr. S. Firpo (Italy)
 Mr. M. Dyussebaev (Kazakhstan)
 Mr. N. Ponomarenko (Russian Federation)

Working Party on Public-Private Partnerships

Co-Chairs: Mr. G. Katapodis (Greece) 11th session ECE/CECI/WP/PPP/2019/2
 Mr. S. Tabuchi (Japan) 3–4 December 2019
 Mr. A. Smith (United States)
Vice-Chairs: Ms. A. Dadzerkina (Belarus)
 Mr. S. Van Garsse (Belgium)
 Mr. M. Romoff (Canada)
 Mr. K. Li (China)
 Mr. F. Bobay (France)
 Mr. N.-A. Weil Von Der Ahe (Germany)
 Mr. M. Percoco (Italy)
 Mr. B. Talipov (Kazakhstan)
 Mr. Z. Hayek (Lebanon)
 Ms. S. Mezzour (Morocco)

Mr. H. Salikhov (Russian Federation)
Mr. R. Saner (Switzerland)
Mr. I. Usmonzoda (Tajikistan)
Ms. S. Yavuz Noyan (Turkey)
Ms. B. Ikilai (Uganda)

| | | | |
|---------------------|--|-----------------------------------|------------------------|
| Co-Chairs: | Mr. G. Katapodis (Greece) Mr. S. Tabuchi (Japan) Mr. A. Smith (United States) | 12th session 1–2 December 2020 | ECE/CECI/WP/PPP/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. A. Dadzerkina (Belarus) Mr. S. Van Garsse (Belgium) Mr. M. Romoff (Canada) Mr. K. Li (China) Mr. F. Bobay (France) Mr. N.-A. Weil von der Ahe (Germany) Mr. M. Percoco (Italy) Mr. B. Talipov (Kazakhstan) Mr. Z. Hayek (Lebanon) Ms. S. Mezzour (Morocco) Mr. H. Salikhov (Russian Federation) Mr. R. Saner (Switzerland) Mr. I. Usmonzoda (Tajikistan) Ms. S. Yavuz Noyan (Turkey) Ms. B. F. Ikilai (Uganda) | | |

Team of Specialists on Innovation and Competitiveness Policies

| | | | |
|---------------------|--|-------------------|---------------------|
| Chair: | Mr. S. Zecchini (Italy) | 12th session | ECE/CECI/ICP/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. A. Vashakmadze (Georgia) Mr. G. Marklund (Sweden) | 5–6 December 2019 | |

D. Conventions administered by the ECE secretariat

Convention on Long-range Transboundary Air Pollution

Executive Body for the Convention on Long-range Transboundary Air Pollution

| | | | |
|---------------------|---|--------------------|----------------|
| Chair: | Ms. A. Englyrd (Sweden) | 39th session | ECE/EB.AIR/144 |
| Vice-Chairs: | Mr. S. Vasiliev (Russian Federation) Mr. R. Ballaman (Switzerland) Ms. E. Nichols (United States) | 9–13 December 2019 | |

40th session
18 December 2020

ECE/EB.AIR/146

Joint Session of the Steering Body to the EMEP and the Working Group on Effects

| | | | |
|---------------------|---|------------------------------------|---|
| Chairs: | Ms. L. Rouil (France) Ms. I. Rabago (Spain) | 5th session 9–13 September 2019 | ECE/EB.AIR/GE.1/2019/2- ECE/EB.AIR/WG.1/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. T. Dirnböck (Austria) Ms. S. Vidič (Croatia) | | |

Mr. J. Bak (Denmark)
Ms. G. Schuetze (Germany)
Ms. A. De Marco (Italy)
Mr. X. Querol (Spain)
Ms. S. Augustin (Switzerland)
Mr. R. Weber (Switzerland)

6th session
14–17 September 2020
ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-
ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2

Working Group on Strategies and Review

Chair: Ms. J. Kerr (Canada)
Vice-Chairs: Mr. I. Angelov (Bulgaria)
Ms. D. Pritula (Canada)
Mr. T. Spranger (Germany)

57th session
21–24 May 2019
ECE/EB.AIR/WG.5/122

58th session
14–15 & 17 December
2020
ECE/EB.AIR/WG.5/124

Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes

Working Group on Integrated Water Resources Management

Chairs: Ms. H. Jekel (Germany)
Ms. L. Kauppi (Finland)

14th meeting
22–24 October 2019
ECE/MP.WAT/WG.1/2019/2

15th meeting
30 September–2 October
2020
ECE/MP.WAT/WG.1/2020/2

Working Group on Monitoring and Assessment

Co-Chairs: Ms. L. Kauppi (Finland)
Mr. N. Ndour (Senegal)

15th meeting
6 December 2019
ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2

Implementation Committee of the Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes

Chair: Mr. A. Tanzi (Italy)
Vice-Chairs: Mr. K. Kinnunen (Finland)
Ms. D. Ziganshina (Uzbekistan)

10th meeting
2–3 December 2019
ECE/MP.WAT/IC/2019/2

11th meeting
31 August–2 September
2020
ECE/MP.WAT/IC/2020/2

12th meeting
4–5 February 2021
ECE/MP.WAT/IC/2021/1

Protocol on Water and Health

Meeting of Parties to the Protocol on Water and Health

| | | | |
|---------------------|--|---------------------|---------------------------------|
| Chair: | Ms. A. Drazdova (Belarus) | 5th meeting | ECE/MP.WH/19– |
| Vice-Chairs: | Ms. M. Vargha (Hungary) Ms. D. Jovanovic (Serbia) | 19–21 November 2019 | EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06 |

Compliance Committee

| | | | |
|--------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Chair: | Mr. J. E. Viñuales (Switzerland) | 18th meeting | ECE/MP.WH/C.1/2019/2– |
| Vice-Chair: | Ms. Z. Kocsis-Kupper (Hungary) | 1–2 July 2019 | EUPCR/1611921/2.1/2019/CC/06 |
| | | 19th meeting | ECE/MP.WH/C.1/2020/2– |
| | | 15 May 2020 | EUPCR/1611921/2.1/2020/CC/06 |
| | | 20th meeting | ECE/MP.WH/C.1/2020/4– |
| | | 2 November 2020 | EUPCR/1611921/2.1/2020/CC2/06 |

Working Group on Water and Health

| | | | |
|---------------------|--|------------------|--------------------------------|
| Chair: | Mr. K. Tveitan (Norway) | 12th session | ECE/MP.WH/WG.1/2021/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. A. Albuquerque (Portugal) Mr. G. Constantin (Romania) | 14–15 April 2021 | EUCHP/2018917/4.1/2021/WGWH/06 |

Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context and Protocol on Strategic Environmental Assessment

Working Group on Environment Impact and Strategic Environment Assessment

| | | | |
|---------------------|--|---------------------|------------------------|
| Chair: | Ms. V. Kolar-Planinskič (Slovenia) | 8th meeting | ECE/MP.EIA/WG.2/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. L. Lukina (Belarus) Ms. M. Shymkus (Ukraine) | 26–28 November 2019 | |
| Chair: | Ms. V. Kolar-Planinskič (Slovenia) | 9th meeting | ECE/MP.EIA/WG.2/2020/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. L. Lukina (Belarus) Ms. I. Stavchuk (Ukraine) | 24–26 August 2020 | |

Implementation Committee

| | | | |
|---------------------|---|----------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. R. Švedas (Lithuania) | 45th session | ECE/MP.EIA/IC/2019/4 |
| Vice-Chair: | Ms. M. do Carmo Figueira (Portugal) | 10–13 September 2019 | |
| | | 46th session | ECE/MP.EIA/IC/2019/6 |
| | | 10–13 December 2019 | |
| | | 47th session | ECE/MP.EIA/IC/2020/2 |
| | | 16–19 March 2020 | |
| | | 48th session | ECE/MP.EIA/IC/2020/4 |
| | | 1–4 September 2020 | |
| Chair: | Mr. J. Ducomble (Luxembourg) | 49th session | ECE/MP.EIA/IC/2021/2 |
| Vice-Chairs: | Mr. C. Baumgartner (Austria) Ms. M. do Carmo Figueira (Portugal) | 2–5 February 2021 | |

Convention on the Transboundary Effects of Industrial Accidents

Conference of Parties to the Convention on the Transboundary Effects of Industrial Accidents

| | | | |
|---------------------|-------------------------------|-------------------|----------------|
| Chair: | Ms. T. Tandberg (Norway) | 11th meeting | ECE/CP.TEIA/42 |
| Vice-Chairs: | Mr. A. Struckl (Austria) | 7–9 December 2020 | |
| | Mr. M. Merkofer (Switzerland) | | |

Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters

Working Group of the Parties to the Aarhus Convention

| | | | |
|---------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------|
| Chair: | Ms. M. Bitadze (Georgia) | 23rd meeting | ECE/MP.PP/WG.1/2019/2 |
| Vice-Chairs: | Ms. N. Bouman (Netherlands) | 26–28 June 2019 | |
| | Ms. B. B. Ekeberg (Norway) | | |

| | | | |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Chairs: | Ms. M. Bitadze (Georgia) | 24th meeting | ECE/MP.PP/WG.1/2020/2 |
| | Mr. I. Jgenti (Georgia) | 1–3 July & 28–29 October | |
| Vice-Chairs: | Ms. N. Bouman.(Netherlands) | 2020 | |
| | Ms. B. B. Ekeberg (Norway) | | |

Compliance Committee under the Aarhus Convention

| | | | |
|---------------------|-------------------------------|---------------------|----------------------|
| Chair: | Mr. J. Ebbesson (Sweden) | 64th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2019/5 |
| Vice-Chairs: | Mr. A. Kodjabashev (Bulgaria) | 1–5 July 2019 | |
| | Ms. Á. Ryall (Ireland) | | |
| | | 65th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2019/8 |
| | | 4–8 November 2019 | |
| | | 66th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2020/2 |
| | | 9–13 March 2020 | |
| | | 67th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2020/5 |
| | | 6–10 July 2020 | |
| | | 68th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2020/7 |
| | | 23–27 November 2020 | |
| | | 69th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2021/2 |
| | | 25–29 January 2021 | |
| | | 70th meeting | ECE/MP.PP/C.1/2021/5 |
| | | 12–16 April 2021 | |

Working Group of the Parties to the Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers

| | | | |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Chairs: | Ms. T. Skårman (Sweden) | 7th meeting | ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/2 |
| | Ms. M.-R. van den Hende (Belgium) | 28–29 November 2019 | |
| Vice-Chair: | Ms. U. Schüler (Germany) | 8th meeting | ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/2 |
| | | 16–17 December 2020 | |

Compliance Committee under the PRTRs Protocol

| | | | |
|--------------------|---------------------------------|------------------|------------------------|
| Chair: | Mr. J. L. Martin Ortega (Spain) | 7th meeting | ECE/MP.PRTR/C.1/2019/2 |
| Vice-Chair: | Mr. G. Movsisyan (Armenia) | 1–2 April 2019 | |
| | | 8th meeting | ECE/MP.PRTR/C.1/2020/2 |
| | | 30–31 March 2020 | |

E. Meetings of other bodies serviced by the ECE secretariat

ECOSOC Committee of Experts on the Transport of Dangerous Goods and on the Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

| | | | |
|--------------------|--------------------------------|------------------|----------------------------|
| Chair: | Mr. D. Pfund (United States) | 10th session | ST/SG/AC.10/48, Add.1 to 3 |
| Vice-Chair: | Ms. M. Maureen (United States) | 11 December 2020 | |

ECOSOC Sub-Committee of Experts on the Transport of Dangerous Goods

| | | | |
|--------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Chair: | Mr. D. Pfund (United States) | 55th session | ST/SG/AC.10/C.3/110 |
| Vice-Chair: | Mr. C. Pfauvadel (France) | 1–5 July 2019 | |
| | | 56th session | ST/SG/AC.10/C.3/112 |
| | | 4–10 December 2019 | |
| | | 57th session | ST/SG/AC.10/C.3/114, Add.1 |
| | | 30 November–8 December 2020 | |

ECOSOC Sub-Committee of Experts on the Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

| | | | |
|--------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------|
| Chair: | Mr. P. Taylor (Australia) | 37th session | ST/SC/AC.10/C.4/74 |
| | | 8–10 July 2019 | |
| Chair: | Ms. M. Ruskin (United States) | 38th session | ST/SC/AC.10/C.4/76 |
| Vice-Chair: | Mr. P. Taylor (Australia) | 11–13 December 2019 | |
| Chair: | Ms. M. Ruskin (United States) | 39th session | ST/SC/AC.10/C.4/78 |
| | | 9–11 December 2020 | |

Expert Group on Environmental Performance Review

| | | |
|--------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Chair: | Mr. H. Liiv (Estonia) | 29th session |
| Vice-Chair: | Mr. X. Tschumi Canosa (Switzerland) | 9–11 January 2019 |
| | | 30th session |
| | | 31 October-1 November 2019 |
| | | 31st session |
| | | 20–23 October 2020 |
